



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

# État de Neuchâtel

Rapport de l'organe de révision au Grand Conseil  
sur les comptes annuels 2020

## Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'État de Neuchâtel

En notre qualité d'organe de révision et conformément à l'article 23 alinéa 2 de la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) et à l'article 17 du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'État de Neuchâtel, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

#### Responsabilité du Conseil d'État

Selon l'article 5 du Règlement du Service financier du 17 août 2016, ledit Service, respectivement le domaine de gestion des comptes et trésorerie (actuellement comptabilité financière et analytique), gère les comptes de l'État et leur bouclage, alors que, conformément à l'article 71 de la Constitution et à la Loi sur l'organisation du Conseil d'État et de l'administration cantonale (LCE), le Conseil d'État présente au Grand Conseil les comptes de l'État. La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil d'État. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne (SCI) relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'État est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux bases légales applicables et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le SCI relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit avec réserve.

### **Motifs de l'opinion avec réserve**

Dans le cadre de la comptabilisation des impôts, les opérations de perception ne sont pas encore toutes correctement traitées par l'interface mise en place durant l'année. En conséquence, de nombreuses corrections ont eu lieu à la clôture : les comptes débiteurs ont été ajustés pour correspondre aux montants ressortant des applications métier, alors que d'autres comptes de bilan, dont le solde ne pouvait pas être justifié lors du bouclage - dont certains antérieurs au nouveau mode de comptabilisation - ont été mis à zéro avec un impact sur le compte de résultats. Il est pourtant très probable qu'au moins une partie des écritures constituant ces soldes aient eu une justification comptable.

Compte tenu de cette situation, il est possible que les actifs et passifs ne soient pas exhaustifs et que l'impact enregistré sur le résultat soit incorrect, pour un montant toutefois non susceptible d'influencer significativement la perception globale de la situation financière de l'État.

### **Opinion d'audit avec réserve**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont, sous réserve des incidences des points décrits dans le paragraphe « Motifs de l'opinion avec réserve », conformes à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014.

### **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur le point 7.5.8.4 de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne les difficultés générales d'estimation liées aux provisions pour les subventions extraordinaires accordées dans le cadre de la pandémie COVID-19, ainsi que sur le point 7.5.5 qui décrit les engagements conditionnels, non quantifiables, relatifs aux soutiens pour les cas de rigueur.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la Loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 726 CO et 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 17 RFinEC et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un SCI relatif à l'établissement des comptes annuels.

En dépit de la réserve formulée dans le paragraphe « Motifs de l'opinion avec réserve », nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 25 mars 2021

  
Sabine Magrölay  
Expert-réviseur agréée  
Responsable de la révision

Contrôle cantonal des finances

  
Damien Haldimann  
Expert-réviseur agréé

  
Isabelle Chuat  
Expert-réviseur agréée

Le chef de service  
  
Philippe Godet  
Expert-réviseur agréé

Annexe : Comptes annuels (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau de flux de trésorerie et annexe)

Distribution (en pdf) :

- Aux membres du Grand Conseil par l'intermédiaire du Secrétariat général du Grand Conseil ;
- Madame Monika Maire-Hefti, présidente du Conseil d'État, cheffe du Département de l'éducation et de la famille ;
- Monsieur Jean-Nathanaël Karakash, vice-président du Conseil d'État, chef du Département de l'économie et de l'action sociale ;
- Monsieur Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé ;
- Monsieur Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement ;
- Monsieur Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture ;
- Madame Séverine Despland, chancelière d'État ;
- Monsieur Patrick Aubry, chef du Service financier.

*Le présent rapport est public (art. 24 al. 1 LCCF).*

Partie I : Rapport du Conseil d'État au Grand  
Conseil à l'appui des comptes

**Partie II : États financiers audités**

Partie III : Résultats synthétiques des entités  
parapubliques

# 7. Comptes 2020 : États financiers audités

## 7.1. Bilan

Bilan (CHF)	Comptes		Écart C2020 - C2019	
	2019	2020	CHF	%
<b>1 ACTIF</b>	<b>4'000'772'166.55</b>	<b>3'931'794'017.44</b>	<b>-68'978'149.11</b>	<b>-1.7%</b>
<b>10 Patrimoine financier (PF)</b>	<b>2'207'942'319.35</b>	<b>2'144'118'442.19</b>	<b>-63'823'877.16</b>	<b>-2.9%</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	141'227'941.00	128'505'026.91	-12'722'914.09	-9.0%
101 Créances	636'823'800.80	582'421'110.17	-54'402'690.63	-8.5%
102 Placements financiers à court terme	0.00	40'028'351.51	+40'028'351.51	--
104 Actifs de régularisation	1'280'407'564.79	1'227'400'638.56	-53'006'926.23	-4.1%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	5'790'094.13	7'006'187.46	+1'216'093.33	+21.0%
107 Placements financiers	4'543'144.87	21'130'775.61	+16'587'630.74	+365.1%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	139'149'773.76	137'626'351.97	-1'523'421.79	-1.1%
<b>14 Patrimoine administratif (PA)</b>	<b>1'792'829'847.20</b>	<b>1'787'675'575.25</b>	<b>-5'154'271.95</b>	<b>-0.3%</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'109'821'112.88	1'104'379'612.15	-5'441'500.73	-0.5%
142 Immobilisations incorporelles	9'608'490.68	12'246'204.66	+2'637'713.98	+27.5%
144 Prêts	123'498'640.90	126'372'682.55	+2'874'041.65	+2.3%
145 Participations, capital social	387'701'546.99	392'721'383.35	+5'019'836.36	+1.3%
146 Subventions d'investissements	162'200'055.75	151'955'692.54	-10'244'363.21	-6.3%
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0.00	0.00	0.00	--
<b>2 PASSIF</b>	<b>4'000'772'166.55</b>	<b>3'931'794'017.44</b>	<b>-68'978'149.11</b>	<b>-1.7%</b>
<b>20 Capitaux de tiers</b>	<b>3'677'794'242.96</b>	<b>3'607'581'393.52</b>	<b>-70'212'849.44</b>	<b>-1.9%</b>
200 Engagements courants	1'421'507'997.73	1'260'215'043.91	-161'292'953.82	-11.3%
201 Engagements financiers à court terme	444'696'889.75	462'549'933.29	+17'853'043.54	+4.0%
204 Passifs de régularisation	184'238'057.62	177'602'778.80	-6'635'278.82	-3.6%
205 Provisions à court terme	21'744'309.22	93'996'497.96	+72'252'188.74	+332.3%
206 Engagements financiers à long terme	1'504'698'663.77	1'526'564'277.72	+21'865'613.95	+1.5%
208 Provisions à long terme	87'971'252.81	72'650'657.66	-15'320'595.15	-17.4%
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	12'937'072.06	14'002'204.18	+1'065'132.12	+8.2%
<b>29 Capital propre</b>	<b>322'977'923.59</b>	<b>324'212'623.92</b>	<b>+1'234'700.33</b>	<b>+0.4%</b>
290 Financements spéciaux sous capital propre	83'905'401.74	87'125'956.84	+3'220'555.10	+3.8%
291 Fonds	58'823'815.87	69'000'901.67	+10'177'085.80	+17.3%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0.00	0.00	0.00	--
293 Préfinancements	0.00	0.00	0.00	--
294 Réserves	232'064'735.20	236'329'898.12	+4'265'162.92	+1.8%
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	376'483'935.90	357'584'662.83	-18'899'273.07	-5.0%
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	113'203'620.28	114'874'288.37	+1'670'668.09	+1.5%
298 Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	--
299 Excédent(+) / Découvert(-)	-541'503'585.40	-540'703'083.91	+800'501.49	+0.1%

## 7.2. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Budget 2020	Comptes 2020		Écart C2020 - B2020		Écart C2020 - C2019	
	2019	2020		CHF	%	CHF	%		
<b>4 Revenus d'exploitation</b>	<b>2'069'800'458.08</b>	<b>2'172'640'509.10</b>		<b>2'232'462'677.89</b>	<b>+59'822'168.79</b>	<b>+2.8%</b>	<b>+162'662'219.81</b>	<b>+7.9%</b>	
40 Revenus fiscaux	1'070'463'464.41	1'091'307'585.00		1'056'912'378.92	-34'395'206.08	-3.2%	-13'551'085.49	-1.3%	
41 Patentes et concessions	45'805'823.76	31'445'000.00		70'682'372.05	+39'237'372.05	+124.8%	+24'876'548.29	+54.3%	
42 Taxes	151'874'363.74	193'212'469.00		209'557'079.40	+16'344'610.40	+8.5%	+57'682'715.66	+38.0%	
43 Revenus divers	35'630'949.24	9'903'350.00		17'693'032.43	+7'789'682.43	+78.7%	-17'937'916.81	-50.3%	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'614'726.10	16'190'829.10		8'966'197.67	-7'224'631.43	-44.6%	+7'351'471.57	+455.3%	
46 Revenus de transfert	588'764'214.33	653'111'727.00		677'754'398.73	+24'642'671.73	+3.8%	+88'990'184.40	+15.1%	
47 Subventions à redistribuer	175'646'916.50	177'469'549.00		190'897'218.69	+13'427'669.69	+7.6%	+15'250'302.19	+8.7%	
<b>3 Charges d'exploitation</b>	<b>2'177'654'131.49</b>	<b>2'250'519'284.46</b>		<b>2'293'118'113.35</b>	<b>+42'598'828.89</b>	<b>+1.9%</b>	<b>+115'463'981.86</b>	<b>+5.3%</b>	
30 Charges de personnel	440'334'565.43	452'151'736.00		456'213'111.95	+4'061'375.95	+0.9%	+15'878'546.52	+3.6%	
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	160'412'970.71	163'312'002.00		175'003'455.60	+11'691'453.60	+7.2%	+14'590'484.89	+9.1%	
33 Amortissements du patrimoine administratif	81'190'230.87	79'783'538.41		40'013'478.31	-39'770'060.10	-49.8%	-41'176'752.56	-50.7%	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	18'292'527.73	10'893'594.00		26'182'986.02	+15'289'392.02	+140.4%	+7'890'458.29	+43.1%	
36 Charges de transfert	1'301'776'920.25	1'366'908'865.05		1'404'807'862.78	+37'898'997.73	+2.8%	+103'030'942.53	+7.9%	
37 Subventions redistribuées	175'646'916.50	177'469'549.00		190'897'218.69	+13'427'669.69	+7.6%	+15'250'302.19	+8.7%	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-107'853'673.41</b>	<b>-77'878'775.36</b>		<b>-60'655'435.46</b>	<b>+17'223'339.90</b>	<b>+22.1%</b>	<b>+47'198'237.95</b>	<b>+43.8%</b>	
44 Revenus financiers	69'716'565.55	67'968'950.66		68'341'005.20	+372'054.54	+0.5%	-1'375'560.35	-2.0%	
34 Charges financières	22'355'439.14	26'489'533.00		21'519'178.40	-4'970'354.60	-18.8%	-836'260.74	-3.7%	
Résultat financier	47'361'126.41	41'479'417.66		46'821'826.80	+5'342'409.14	+12.9%	-539'299.61	-1.1%	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-60'492'547.00</b>	<b>-36'399'357.70</b>		<b>-13'833'608.66</b>	<b>+22'565'749.04</b>	<b>+62.0%</b>	<b>+46'658'938.34</b>	<b>+77.1%</b>	
48 Revenus extraordinaires	49'128'895.57	50'335'519.00		20'880'830.47	-29'454'688.53	-58.5%	-28'248'065.10	-57.5%	
38 Charges extraordinaires	0.00	8'581'288.00		6'246'720.32	-2'334'567.68	-27.2%	+6'246'720.32	--	
Résultat extraordinaire	49'128'895.57	41'754'231.00		14'634'110.15	-27'120'120.85	-65.0%	-34'494'785.42	-70.2%	
<b>Résultat total</b>	<b>-11'363'651.43</b>	<b>5'354'873.30</b>		<b>800'501.49</b>	<b>-4'554'371.81</b>	<b>-85.1%</b>	<b>+12'164'152.92</b>	<b>+107.0%</b>	

## 7.3. Compte des investissements

Compte des investissements détaillé (CHF)	Comptes 2019	Budget 2020	Comptes 2020	Écart C2020 - B2020 CHF	Écart C2020 - C2019 CHF	%
<b>5 Dépenses d'investissement</b>	<b>273'204'696.40</b>	<b>140'761'133.26</b>	<b>75'715'732.50</b>	<b>-65'045'400.76</b>	<b>-197'488'963.90</b>	<b>-72.3%</b>
50 Immobilisations corporelles	39'110'515.93	66'948'383.30	40'412'045.16	-26'536'338.14	1'301'529.23	+3.3%
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	--
52 Immobilisations incorporelles	2'605'870.21	6'537'000.00	3'383'582.97	-3'153'417.03	777'712.76	+29.8%
54 Prêts	10'097'910.00	19'845'690.00	14'652'565.00	-5'193'125.00	4'554'655.00	+45.1%
55 Participations et capital social	203'138'000.00	13'550'000.00	88'549.99	-13'461'450.01	-203'049'450.01	-100.0%
56 Propres subventions d'investissement	9'124'397.90	27'641'059.96	14'858'070.17	-12'782'989.79	5'733'672.27	+62.8%
57 Subventions d'investissements à redistribuer	2'309'209.00	6'239'000.00	2'005'079.25	-4'233'920.75	-304'129.75	-13.2%
58 Investissements extraordinaires	6'818'793.36	-	3'158'339.96	3'158'339.96	-6'502'953.40	-95.4%
<b>6 Recettes d'investissement</b>	<b>26'731'342.25</b>	<b>43'940'330.66</b>	<b>23'845'158.38</b>	<b>-20'095'172.28</b>	<b>-2'886'183.87</b>	<b>-10.8%</b>
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	121'943.93	-	-	-	-121'943.93	-100.0%
61 Remboursements	2'147'910	-	-	-	-2'147'910	-100.0%
62 Vente d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	--
63 Subventions d'investissements acquises	783'766.28	2'983'000.00	996'708.61	-1'986'291.39	212'942.33	+27.2%
64 Remboursement de prêts	10'441'255.35	10'892'850.66	11'705'733.35	812'882.69	1'264'478.00	+12.1%
65 Transfert de participations	-	-	-	-	-	--
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	12'803'960.59	25'075'480.00	9'118'794.47	-15'956'685.53	-3'685'166.12	-28.8%
67 Subventions d'investissements à redistribuer	2'309'209.00	4'989'000.00	2'005'079.25	-2'983'920.75	-304'129.75	-13.2%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	249'728.00	-	18'842.70	18'842.70	-230'885.30	-92.5%
<b>Investissements nets</b>	<b>246'473'354.15</b>	<b>96'820'802.60</b>	<b>51'870'574.12</b>	<b>-44'950'228.48</b>	<b>-194'602'780.03</b>	<b>-79.0%</b>

## 7.4. Tableau de flux de trésorerie

<b>Tableau de flux de trésorerie <sup>1)</sup></b> (CHF)	<b>Comptes 2019</b>	<b>Comptes 2020</b>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Bénéfice (+) / déficit (-) du compte de résultats	-11'363'651.43	800'501.49
+ Amortissements du patrimoine administratif et subventions d'investissement	104'017'389.17	61'805'596.36
+ Réévaluations des prêts et participation du patrimoine administratif	2'150'633.10	-4'937'136.36
- Autres recettes et charges sans effet sur les liquidités	4'270'505.20	-3'416'670.99
- Augmentation / + diminution des créances ou des engagements courants	-114'619'002.35	46'075'087.17
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnements et travaux en cours	-842'280.16	-1'216'093.33
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	-1'062'159'529.64	51'527'146.40
+ Pertes / - bénéfiques sur la vente du patrimoine financier ou pertes / bénéfice de change	1'162'899.38	0.00
+ Augmentation / - diminution des engagements courants (CC, créanciers)	1'058'949'807.83	-152'068'144.86
+ Augmentation / - diminution des provisions	-27'063'917.90	56'931'593.59
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	-38'314'623.93	-4'290'357.26
+ Attrib. / - prélèv. d'engagements pour financements spéciaux, fonds, préfin.	16'722'477.57	14'381'390.85
+ Attrib. / - prélèv. comptes de réserve du capital propre	-49'128'895.57	-12'963'442.06
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation [FTE]</b>	<b>-116'218'188.73</b>	<b>52'629'471.00</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT DANS LE PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>		
<b>Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	<b>26'731'342.25</b>	<b>23'863'069.58</b>
+ Remboursements de prêts et de participations	10'441'255.35	11'705'733.35
+ Contributions acquises	13'980'877.90	10'130'060.88
+ Contributions à redistribuer	2'309'209.00	2'027'275.35
<b>Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités</b>	<b>-157'463'559.40</b>	<b>-74'093'946.10</b>
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-52'016'842.50	-42'489'681.69
- Prêts et participations	-94'013'110.00	-14'741'114.99
- Propres contributions d'investissement	-9'124'397.90	-14'858'070.17
- Contributions d'investissement redistribuées	-2'309'209.00	-2'005'079.25
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissements dans le patrimoine administratif [FTI]</b>	<b>-130'732'217.15</b>	<b>-50'230'876.52</b>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT DANS LE PATRIMOINE FINANCIER</b>		
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à court terme)	0.00	-40'000'000.00
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à long terme)	3'338'895.11	-14'685'472.03
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]</b>	<b>3'338'895.11</b>	<b>-54'685'472.03</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	152'761'276.28	17'863'038.44
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	103'984'791.92	21'700'925.02
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]</b>	<b>256'746'068.20</b>	<b>39'563'963.46</b>
<b>Variation des liquidités [FTE] + [FTI] + [FTP] + [FTF]</b>	<b>13'134'557.43</b>	<b>-12'722'914.09</b>
Disponibilités et placements à court terme au 01.01.	128'093'383.57	141'227'941.00
Disponibilités et placements à court terme au 31.12.	141'227'941.00	128'505'026.91
<b>Variation des disponibilités et placements à court terme selon le bilan</b>	<b>13'134'557.43</b>	<b>-12'722'914.09</b>

<sup>1)</sup> (+) source de fonds / (-) emploi de fonds

## 7.5. Annexes

### 7.5.1. Principes régissant la présentation et la tenue des comptes

#### Normes appliquées

Les comptes de l'Etat de Neuchâtel sont présentés conformément à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014, au règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC) du 20 août 2014, à l'arrêté concernant la mise en œuvre de la LFinEC et du RLFinEC du 28 janvier 2015 et subsidiairement aux recommandations du Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

La gestion des finances est régie par les grands principes définis à l'article 6 RLFinEC, soit légalité, équilibre budgétaire durable, emploi économe des fonds, urgence, rentabilité, causalité, prise en compte des avantages, non-affectation des impôts généraux et gestion axée sur les résultats.

#### Principe et structure des comptes

L'article 51 LFinEC définit que la présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus. L'article 52 LFinEC précise qu'elle est régie par les normes MCH2, ce qui signifie qu'en l'absence de dispositions prévues par la loi ou les règlements, les principes du MCH2 s'appliquent. L'article 29 LFinEC précise encore le contenu de l'annexe aux comptes, qui doit entre-autres indiquer les règles régissant la présentation des comptes, justifier les dérogations à ces règles et offrir une vue d'ensemble des principes y relatifs.

La présentation des comptes repose sur le principe du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la comparabilité et de la permanence des méthodes comptables (article 53 LFinEC et 42 RLFinEC).

Les actifs et les passifs du bilan sont évalués selon le principe de la valeur réelle conformément aux articles 52 LFinEC al. 2 et 45 et 46 RLFinEC pour les éléments du patrimoine administratif et financier.

Les comptes sont définis à l'article 24 LFinEC et comprennent les éléments consolidés suivants: le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe.

Le bilan suit la présentation du MCH2. Le compte de résultats et le compte des investissements suivent la même présentation que le budget.

Le compte de résultats est subdivisé en trois niveaux, soit le résultat d'exploitation, le résultat de financement et le résultat extraordinaire (article 26 LFinEC).

Le compte des investissements comprend les dépenses et les recettes pour la constitution ou l'augmentation de valeurs durables au patrimoine administratif conformément à l'article 10 LFinEC.

Le tableau de flux de trésorerie renseigne sur l'origine et l'utilisation des fonds (disponibilités et financements). Il présente par tranche détaillée le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (compte de résultats), le flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement (compte des investissements) et le flux de trésorerie provenant de l'activité de financement. Les liquidités se composent des comptes postaux et bancaires ainsi que des cartes de crédit.

#### Annexe aux comptes

Elle indique les règles régissant la présentation des comptes et justifie les dérogations à ces règles, offre une vue d'ensemble des principes relatifs à la présentation des comptes, contient l'état du capital propre, le tableau des provisions, le tableau des participations, le tableau des garanties. L'annexe présente un tableau des immobilisations et des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers. Elle mentionne les dérogations par rapport aux règles de présentation des comptes selon l'article 52 alinéa 3 LFinEC.

Le Conseil d'État n'a pas fixé les informations minimales permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers (article 29, al. 1 let h LFinEC). En l'état, des informations supplémentaires sont présentées concernant le tableau des prêts, l'état des emprunts bancaires au 31.12 et les indicateurs financiers (article 57 RLFinEC).

#### Périmètre de consolidation

L'article 2 LFinEC prescrit que la LFinEC s'applique au Grand Conseil, au Conseil d'État, aux Autorités judiciaires, ainsi qu'à leur administration. L'article 57 définit que ces autorités et organes font d'office partie du périmètre de consolidation.

Sont par ailleurs consolidées les institutions indépendantes dont la prise en compte permet, de manière déterminante, une meilleure compréhension de la situation financière de la collectivité, soit RHNe, le CNP, NOMAD, l'Université, le SCAN, NEVIA et le CNIP (article 63 RLFinEC). Les principes de gestion financière, de présentation des comptes ainsi que les règles de gestion de la présente loi, sont applicables à ces entités qui feront l'objet d'une consolidation au plus tard avec

les comptes 2022. À noter qu'une révision de la LFinEC est en cours, qui sera présentée au Grand Conseil durant l'année 2021 et qui prévoit une nouvelle délimitation sur les principes, le périmètre, les modalités ainsi que la méthode de consolidation. Dès l'entrée en vigueur de la LFinEC et jusqu'à leur consolidation, les comptes des entités répondant aux critères de consolidation sont joints en annexe au chapitre 3 des comptes de la collectivité (article 81 LFinEC).

## Principes comptables

### Compte des investissements

Le compte des investissements enregistre les dépenses et recettes d'investissement en lien avec la constitution ou la modification du patrimoine administratif (article 10 LFinEC). Les dépenses d'investissement du patrimoine administratif supérieures à CHF 10'000 par objet sont portées au bilan (article 43 RLFInEC).

### Patrimoine administratif

L'article 5 LFinEC distingue le patrimoine administratif du patrimoine financier. Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers affectés aux tâches publiques, soit celles définies dans une loi, un règlement ou un arrêté.

Les actifs du patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Il peut se composer de biens d'investissement, de prêts, de subventions aux investissements, ainsi que de participations permanentes ou de dotations. Les biens constituant le domaine public et le patrimoine administratif sont inaliénables.

Tout bien n'entrant pas dans la définition du patrimoine administratif appartient au patrimoine financier. Les terrains et leur équipement destinés à être revendus ultérieurement, en particulier dans le cadre de la promotion économique, appartiennent au patrimoine financier.

L'article 56 LFinEC prescrit que les immobilisations dans le patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la valeur vénale est portée au bilan à titre de coût d'acquisition. Les taux d'amortissements du patrimoine administratif sont les suivants :

Catégorie d'immobilisation	Durée d'utilisation (ans)	Taux d'amortissements
<b>Patrimoine administratif</b>		
Terrains	0	--
Terrains agricoles	0	--
Terrains viticoles	0	--
Terrains naturels protégés (biotopes, marais, etc.)	0	--
Routes, chemins	50	2.0%
Ponts	50	2.0%
Tunnels	50	2.0%
Surfaçage des routes	10	10.0%
Instal. Tech., signalisation & instal. électroméc.	10	10.0%
Aménagement des cours d'eau	50	2.0%
Ouvrages protection (paravalanches, pierres etc.)	20	5.0%
Installations d'alimentation en eau	50	2.0%
Bâtiment	40	2.5%
Bâtiment enveloppe	40	2.5%
Bâtiment installations	30	3.3%
Bâtiment aménagements intérieurs	40	2.5%
Bâtiment aménagements extérieurs	30	3.3%
Forêts yc terrains	0	--
Mobilier, biens meubles	10	10.0%
Machines et appareils	5	20.0%
Instruments, outillages	4	25.0%
Equipements et installations	15	6.7%
Véhicule usage crt	5	20.0%
Infrastructures informatiques	4	25.0%
Véhicules spéciaux	15	6.7%
Systèmes de communication	4	25.0%
Crédit d'études	5	20.0%
Logiciels	4	25.0%
Subventions à la Confédération*	20	5.0%
Subventions aux cantons et concordats*	20	5.0%
Subventions aux communes et groupes intercommunaux*	20	5.0%
Subventions aux entreprises publiques*	20	5.0%
Subventions aux entreprises privées*	20	5.0%
Subventions aux ménages*	20	5.0%
<b>Patrimoine financier</b>		
Terrains de la promotion économique	0	--
Autres terrains	0	--
Bâtiments	0	--

\* Les subventions à l'investissement octroyées sont amorties sur une durée de 20 ans (5%), si les éléments auxquelles elles se réfèrent ne sont pas clairement identifiables.

Les prêts du patrimoine administratif sont évalués à la valeur nominale selon l'article 45 RLFInEC.

Les participations du patrimoine administratif sont évaluées au bilan à leur valeur boursière ou selon les estimations des banques, ou à la valeur des fonds propres pour les participations à des entreprises non cotées en bourse. L'article 46 al. 9 RLFInEC précise que les titres de participations du patrimoine administratif sont ajustés en cas de modification de leur valeur, conformément à l'article 45 alinéa 3.

La LFinEC ne s'applique pas à la Banque cantonale neuchâteloise (BCN), à la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, à la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP) et à l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) selon l'article 2 alinéa 3 LFinEC. En conséquence, les participations du patrimoine administratif détenues dans ces institutions et inscrites au patrimoine administratif sont toujours évaluées à la valeur nominale (article 56 al. 1 LFinEC).

#### Patrimoine financier

Le patrimoine financier est constitué de l'ensemble des biens mobiliers ou immobiliers qui ne sont pas nécessaires à l'accomplissement de tâches publiques de la collectivité.

Les actifs du patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future et lorsque leur valeur peut être déterminée de manière fiable.

Les articles 55 LFinEC et 45 RLFInEC traitent de l'évaluation des capitaux de tiers et du patrimoine financier. Les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées au coût d'acquisition lors du premier établissement du bilan. Des évaluations ultérieures se feront à la valeur vénale à la date de clôture du bilan, si une diminution durable de la valeur est prévisible.

Le patrimoine financier (hors immobilisations corporelles) et les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale. Les créances sont présentées nettes des ducroires pour débiteurs douteux évalués sur la base des pertes effectives moyennes des 5 dernières années.

Les marchandises, fournitures et travaux en cours sont évalués à la valeur d'acquisition en tenant compte de leur obsolescence et vétusté.

Les prêts du patrimoine financier sont évalués à la valeur nominale selon l'article 45 RLFInEC.

Les participations du patrimoine financier sont évaluées au bilan à leur valeur boursière ou selon les estimations des banques, ou à la valeur des fonds propres pour les participations à des entreprises non cotées en bourse. En dérogation à l'article 45 al. 3 RLFInEC, les participations du patrimoine financier et du patrimoine administratif de l'Office du logement dans des coopératives d'habitation sont valorisées à leur valeur nominale, conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur l'aide au logement et à l'usage dans les coopératives contrôlées par les offices fédéral et cantonal du logement.

#### Engagements courants et financiers

Les engagements courants proviennent de livraisons et de prestations ou autres activités d'exploitation qui sont exigibles ou peuvent devenir exigibles, tandis que les engagements financiers proviennent d'opérations de financement à court ou long terme.

Les engagements sont évalués à la valeur nominale conformément à l'article 45 RLFInEC. Les engagements sont ajustés de la valeur de remplacement de Swaps d'intérêts, conformément à la recommandation 21 du MCH2 traitant des instruments financiers.

#### Provisions et engagements conditionnels

Sont considérées comme provisions les sorties de fonds probables ou attendues contractuellement dans la ou les périodes comptables suivantes en raison d'événements situés dans le passé et être justifiées économiquement selon la recommandation 09 du MCH2. Le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés.

Les engagements conditionnels sont des engagements possibles résultant d'événements passés, mais dont l'existence de l'engagement doit encore être confirmée par un événement à venir.

Les événements post-clôtures, sont ceux intervenant après la date de clôture, mais qui ont une importance significative pour l'évaluation et/ou la présentation des comptes.

#### Engagements envers des financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers

Au sens de la recommandation 8 du MCH2, les financements spéciaux et les fonds de capitaux de tiers font partie des capitaux de tiers ou du capital propre.

Un financement spécial correspond à une allocation complète ou partielle de recettes à une tâche spécifique (recettes affectées). Cette allocation doit reposer sur une base légale. Les impôts généraux ne peuvent pas être affectés. De plus, un financement spécial ne peut être instauré que s'il existe un rapport causal entre la prestation fournie et le montant payé par le bénéficiaire (par exemple les émoluments pour le stationnement).

Les financements spéciaux (et les fonds spéciaux) sont rattachés au capital propre lorsque la collectivité publique est compétente pour modifier la base légale concernée ou lorsque la base légale laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le fonds pour les routes principales suisses couvre tout ou partie les dépenses cantonales de fonctionnement et d'investissements en lien avec les desdites routes (art. 29 LVRP et art. 12 RELRVP). Le financement des dépenses d'investissements par un financement spécial déroge aux principes comptables du MCH2. Une modification de la LFinEC sera proposée dans le courant de l'année 2021, afin d'ancrer dans la loi une exception aux principes comptables du MCH2 et permettant l'utilisation du financement spécial pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissements lorsque la base légale instituant le financement spécial le prévoit (ce qui est actuellement le cas pour la LRVP).

### Capital propre

Le capital propre inclut les groupes de comptes 29.

Dans le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément aux dispositions de l'article 78 LFinEC, les bénéfices de retraitement ont été portés à la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif et à la réserve liée au retraitement du patrimoine financier dans le capital propre selon l'origine des ajustements. Le groupe de comptes 295 Réserves liées au retraitement (introduction MCH2) a enregistré ainsi tous les ajustements en lien avec le patrimoine administratif, tandis que le groupe de comptes 296 Réserves liées au patrimoine financier, les retraitements du patrimoine financier.

## 7.5.2. État du capital propre

État du capital propre selon recommandation n°15 du MCH2 (en CHF)	290 Financements spéciaux sous capital propre	291 Fonds enregistrés sous capital propre	294 Réserves de politique budgétaire	295 Réserves liées au retraitement (intro. MCH2)	296 Réserves liées au patrimoine financier	299 Excédent/découvert du bilan	29 Capital propre
<b>Solde au 31.12.2019</b>	83'905'401.74	58'823'815.87	232'064'735.20	376'483'935.90	113'203'620.28	-541'503'585.40	322'977'923.59
<b>Augmentation par compte</b>	<b>8'043'014.55</b>	<b>18'176'849.02</b>	<b>6'246'720.32</b>	-	<b>1'670'668.09</b>	-	<b>34'137'251.98</b>
Transfert de compte	1'677.55	60'000.00	-	-	-	-	61'677.55
3510 Attributions aux financ. spéciaux du capital propre	8'041'337.00	-	-	-	-	-	8'041'337.00
3511 Attributions aux fonds du capital propre	-	18'116'849.02	-	-	-	-	18'116'849.02
3894 Attribution aux réserves de politique budgétaire	-	-	6'246'720.32	-	-	-	6'246'720.32
3896 Attributions aux réserves de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-
2016 Valeur marchande SWAP	-	-	-	-	1'670'668.09	-	1'670'668.09
2950 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	-	-	-	-	-	-	-
2990 Excédent de revenus	-	-	-	-	-	-	-
<b>Diminution par compte</b>	<b>4'822'459.45</b>	<b>7'999'763.22</b>	<b>1'981'557.40</b>	<b>18'899'273.07</b>	-	<b>-800'501.49</b>	<b>32'902'551.65</b>
Transfert de compte	-	-	-	-	-	-	-
4510 Prélèv. aux financ. spéciaux du capital propre	673'830.00	-	-	-	-	-	673'830.00
4511 Prélèvements provenant de fonds, capital propre	-	7'999'763.22	-	-	-	-	7'999'763.22
4894 Prélèvement aux réserves de politique budgétaire	-	-	1'981'557.40	-	-	-	1'981'557.40
4895 Prélèvements sur réserve liée au retraitement	-	-	-	18'899'273.07	-	-	18'899'273.07
4896 Prélèvements sur les réserves liées au retraitement	-	-	-	-	-	-	-
6660 Remboursement subventions d'investissement Conf.	4'148'629.45	-	-	-	-	-	4'148'629.45
2990 Excédent de charges (+) / Excédent de revenus (-)	-	-	-	-	-	-800'501.49	-800'501.49
2999 Résultat cumulé des années précédentes	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde au 31.12.2020</b>	<b>87'125'956.84</b>	<b>69'000'901.67</b>	<b>236'329'898.12</b>	<b>357'584'662.83</b>	<b>114'874'288.37</b>	<b>-540'703'083.91</b>	<b>324'212'623.92</b>

### Financements spéciaux sous capital propre

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le fonds pour les routes principales suisses finance des dépenses du compte de résultats et du compte des investissements (art. 29 LVRP et art. 12 RELRVP). Ainsi, les contributions fédérales attribuées en 2020 au fonds pour les routes principales s'élèvent à CHF 8'041'337, et les prélèvements du fonds pour le financement des investissements à CHF 4'146'951.90 (soit CHF 4'148'629.45 corrigés d'une reclassification de CHF 1'677.55) et des frais courants à CHF 673'830.

### Réserves de politique budgétaire

Les comptes enregistrent une attribution de CHF 6'246'720.32 à la réserve de lissage des revenus cantonaux de l'impôt des personnes morales et de l'impôt fédéral direct. De plus, un prélèvement de CHF 1'981'557.40 a été réalisé à la réserve du programme d'impulsion, afin de neutraliser l'impact du programme d'impulsion et de transformations sur le compte de résultats.

### Réserves liées au retraitement (intro. MCH2)

L'article 62 al. 3 et al. 4 RLFinEC prescrit les conditions d'utilisation de la réserve de retraitement du patrimoine administratif. Le prélèvement annuel à la réserve de retraitement pour absorber les amortissements excédentaires en lien avec le passage au MCH2 se monte à CHF 18'899'273.07.

### Réserves liées au patrimoine financier

L'ajustement de la réserve de couverture (Swaps) correspond à la réévaluation de la valeur de remplacement en fin d'année (CHF 1'670'668.09).

## 7.5.3. Tableau des provisions

État des provisions	Dpt.	État au 31.12.2019	Mouvement annuel				État au 31.12.2020			Commentaire et justification de la provision
			Total	Augm.	Dissolution	Utilisation	Reclass.	Total	205 Prov. CT	
<b>Total</b>		<b>109'715'562</b>	<b>91'191'522</b>	<b>-23'989'183</b>	<b>-4'640'688</b>	<b>-5'630'058</b>	<b>166'647'155</b>	<b>93'996'498</b>	<b>72'650'657</b>	
<b>Autres provisions</b>		<b>81'877'909</b>	<b>29'534'009</b>	<b>-17'820'236</b>	<b>-1'161'817</b>	<b>-5'630'058</b>	<b>86'799'807</b>	<b>33'392'715</b>	<b>53'407'092</b>	
Provision indemnités magistrats	ALJU	-	60'000	-	-	-	60'000	60'000	-	Provision pour une éventuelle indemnité supplémentaire due, en vertu de l'art. 28 LMSA.
Provision Magistrats	CHAN	45'251'015	-	-	-130'510	-	45'120'505	1'952'780	43'167'725	Ajustement mineur de la rente en fonction des rentiers ainsi que des conseillers d'Etat en place.
Provision sites pollués	DDTE	11'365'536	-	-11'365'536	-	-	0	-	-	Dans la mesure où la provision pour l'assainissement des sites pollués n'est plus justifiée économiquement, elle a été dissoute durant l'exercice 2020 conformément aux recommandations du CCFI.
Réserve aide expl. Paysannes, part. cant.	DDTE	1'276'193	-	-	-	-1'276'193	-	-	-	Compte tenu du MCH2 la provision a été reclassée dans un compte lié à des fonds affectés.
Provision découvert FDFN	DEAS	162'926	1'009	-	-	-	163'935	163'935	-	Mise à jour de la provision à hauteur du découvert du FDFN.
Remboursement indemnités forfaitaires	DEAS	1'173'227	-	-	-	-1'173'227	-	-	-	Compte tenu du MCH2 la provision a été reclassée dans un compte du croire.
Provisions cautions	DEAS	700'000	-	-	-	-	700'000	700'000	-	Provision pour le cautionnement simple de l'Etat en garantie auprès de la Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN) d'un crédit de 1,8 millions de francs, selon arrêté du 2 mai 2018.
Provisions cautions COVID-19	DEAS	-	713'000	-	-	-	713'000	330'000	383'000	Provision pour le cautionnement solidaire de l'Etat en garantie des emprunts bancaires souscrits par les start-up dans le cadre du programme fédéral de soutien lié à la crise économique COVID-19, nécessaire à leurs fonds de roulement.
Etablissements pub. COVID-19	DEAS	-	1'340'000	-	-	-	1'340'000	1'340'000	-	Provision pour le soutien extraordinaire sous forme d'aide à fonds perdus à verser aux entreprises du secteur hôtellerie-restauration afin d'atténuer les conséquences économiques de la crise sanitaire du coronavirus (COVID-19) et à préserver autant que possible l'activité économique et les emplois.
RHT+ COVID-19	DEAS	-	1'990'000	-	-	-	1'990'000	1'990'000	-	Le 6 novembre, le Conseil d'Etat a validé la création d'un nouvel outil de soutien cantonal en faveur des entreprises dont l'activité principale est temporairement interdite par les mesures sanitaires prises par le canton. Cela concerne notamment les restaurants, bars, discothèques, fitness ou encore les lieux de divertissement et de culture. Par arrêté du 10 novembre, le Conseil d'Etat avait fixé le taux de ce complément à 10 % de l'indemnité reçue à titre de RHT. Au vu de la situation, le Conseil d'Etat a, le 25 novembre, relevé ce taux à 25 % pour les mois de novembre et décembre. Cette provision a pour objectif de garantir les paiements liés aux mois de novembre et décembre 2020 qui interviendront sur l'exercice 2021.
Provision AIS	DEAS	4'569'782	-	-	-1'028'565	-	3'541'217	1'344'150	2'197'067	La Confédération et les cantons se sont prononcés en faveur de la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS). Celui-ci prévoit une hausse du forfait d'intégration (de CHF 6000 actuellement à CHF 18'000, financement fédéral) en faveur de personnes réfugiées (R) et admises à titre provisoire (AP), liée à la réalisation d'objectifs contraignants. On estime à environ 150 le nombre de personnes qui pourront bénéficier chaque année des mesures mises en œuvre (soit les personnes arrivées par le biais de l'asile dès mai 2019). Cependant, selon nos estimations, au 31 avril 2019, environ 950 R/AP seront encore dans le dispositif actuel. Si les différentes mesures mises en place ces dernières années vont dans le sens d'AIS et visent à renforcer l'insertion socio-professionnelle des personnes arrivées par le biais de l'asile, faute de moyens, seule une minorité a pu en bénéficier (mesures accessibles en fonction des moyens, pas des besoins). Afin d'éviter d'avoir un système à deux vitesses préjudiciable avant tout à l'intégration de ces personnes dont on doit encourager le potentiel d'intégration (environ 70% des jeunes et des adultes pourraient, à moyen terme, s'intégrer professionnellement ou entrer en formation si les mesures adéquates leur étaient proposées), il est nécessaire de disposer d'une provision permettant à l'ensemble des personnes arrivées dans les 6 dernières années par le biais de l'asile de bénéficier des mêmes mesures dès le mois de mai 2019. Ceci permet aussi de simplifier le système de financement et d'alléger la charge administrative.
Cas de rigueur COVID-19	DEAS	-	22'200'000	-	-	-	22'200'000	22'200'000	-	Provision pour le soutien extraordinaire pour les cas de rigueur à verser aux entreprises particulièrement affectées par l'épidémie COVID-19, de par la nature même de leur activité économique.
Provision assainissement Finance (anc.Prov. HEM prévoyance.ne)	DEF	3'239'000	-	-3'239'000	-	-	-	-	-	Suppression de la provision par dissolution.
Provision assainissement Finance (HEM)	DEF	2'068'000	-	-2'068'000	-	-	-	-	-	Suppression de la provision destinée à couvrir d'éventuels coûts d'indemnités de départ en lien avec des restructurations suite aux décisions politiques prises.

État des provisions	Dpt.	État au 31.12.2019	Mouvement annuel				État au 31.12.2020			Commentaire et justification de la provision
			Total	Augm.	Dissolution	Utilisation	Reclass.	Total	205 Prov. CT	
Provision subvention FPPP	DEF	4'125'000	-	-	-	-	4'125'000	-	4'125'000	Provision destinée aux aides incitatives à la création de places d'apprentissages duels dans les domaines techniques. Mise en œuvre du rapport 15.030 et décret 414.111.2.
Provision thésaurisation	DEF	483'380	-	-	-2'742	-480'638	-	-	-	Compte tenu du MCH2 la provision a été reclassée dans un compte transitoires.
Provision Garantie HEARC BEJUNE	DEF	3'243'500	-	-576'200	-	-	2'667'300	-	2'667'300	Basé sur les comptes audités arrêtés au 31.12.2019, nous adaptons la provision au 31 décembre 2020.
Provision Time UP	DEF	146'000	-	-29'500	-	-	116'500	29'500	87'000	Conformément au concordat sur la détention pénale des mineurs, le canton de Neuchâtel se doit de construire un établissement fermé pour filles. Après analyse, le nombre de places dans le foyer passera de 10 à 6, et créera 4 places fermées pour filles dans le cadre d'un projet pilote censé durer 3 ans. Si, au terme de la phase pilote, cette nouvelle affectation se pérennise, la subvention perçue en 2007 de la part de l'OFJ de CHF 1'462'237 en faveur de la construction du foyer en question devra être restituée au prorata (1/20ème par année) par le Canton de Neuchâtel. En 2021, ce montant serait d'environ CHF 116'500.
Provision Restructuration CEFNA	DEF	920'000	-	-542'000	-	-	378'000	378'000	-	Formation de base pour adultes : baisse des besoins et réorganisation des prestations.
Provision CEFNA signalétique	DEF	-	15'000	-	-	-	15'000	15'000	-	Enlèvement des éléments extérieurs et intérieurs de signalétique suite au changement d'affectation de locaux.
Provision COVID apprentis	DEF	-	300'000	-	-	-	300'000	300'000	-	Mesure complémentaire de soutien aux entreprises formatrices dans le cadre de la crise sanitaire.
Provision CIE, part cantonale	DEF	-	300'000	-	-	-	300'000	300'000	-	Provision liée à la révision de l'arrêté relatif au subventionnement des cours interentreprises (CIE) y relatif.
Provision STAE - COVID	DEF	-	1'935'000	-	-	-	1'935'000	1'935'000	-	Recours admis par le Tribunal cantonal, annulation de la décision du département et convention d'indemnisation.
LIMA maintien à domicile	DFS	300'000	480'000	-	-	-	780'000	-	780'000	Des conflits juridiques en cours dans d'autres cantons pourraient aboutir à une jurisprudence nationale sur la prise en charge des prestations de la Liste des Moyens et Appareils (LIMA). Il se peut que ce financement doivent désormais être assumé par les cantons. Les coûts générés seraient alors de l'ordre de 300'000 francs pour les années 2018 et 2019. Provision actualisée en 2020 pour un total de CHF 780'000.
Restructuration CEFNA - locaux Peseux	DFS	2'100'000	-	-	-	-2'100'000	-	-	-	Compte tenu du MCH2 la provision a été reclassée dans un compte lié à une dette et non plus à une provision.
Provision rbt. Subv.Conf.	DFS	154'350	-	-	-	-	154'350	154'350	-	Provision pour le remboursement de subvention à la Confédération des Courtois.
Provision institution	DFS	600'000	-	-	-	-600'000	-	-	-	Compte tenu du MCH2 la provision a été reclassée dans un compte lié à un compte ducroire.
Provision WEP 2030	DJSC	-	200'000	-	-	-	200'000	200'000	-	Suite aux évolutions du système de transmission Polycm, les frais annoncés de maintenance des équipements ont augmenté significativement. Au 31.12.2020, des négociations nationales sont toujours en cours concernant les frais de maintenance avec les fournisseurs. Les opérateurs des réseaux ont demandé plus de transparence au niveau des coûts et une baisse des coûts puisque le projet n'est pas terminé. La situation 2020 et 2021 n'est pas encore stabilisée et les tarifs sont encore en cours de négociation avec les fournisseurs avec les instances nationales. Une provision est demandée pour permettre le paiement des factures dès que les négociations seront conclues.
<b>Litiges</b>		<b>27'837'653</b>	<b>2'314'859</b>	<b>-6'168'947</b>	<b>-3'478'871</b>	<b>-</b>	<b>20'504'694</b>	<b>1'261'129</b>	<b>19'243'565</b>	
Divers litiges	DDTE	600'000	-	-	-72'000	-	528'000	-	528'000	Il s'agit de divers litiges en lien avec des expropriations. Les variations peuvent être dues à l'émergence de nouveaux cas, à l'évolution des dossiers conduisant à des réévaluations ou à la fin du litige.
Divers litiges	DDTE	-	120'000	-	-	-	120'000	120'000	-	Suite à un incident ayant généré des dégâts matériels, la partie lésée revendique des dédommagements auprès de l'Etat tandis que le service concerné réfute toute responsabilité. L'affaire sera prochainement portée devant la justice et un verdict est attendu dans le courant de l'année 2021.
Divers litiges	DEAS	551'700	-	-	-47'400	-	504'300	80'000	424'300	La provision relève du fait que le canton est tenu de verser des indemnités conformément à la Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI). Cette provision est réévaluée chaque année sur la base de la base des indemnités sollicitées dans les dossiers en cours de traitement.
Charge foncière NECO	DEAS	347'333	-	-	-	-	347'333	207'318	140'015	Provision pour la taxe foncière définie par arrêté et due lors de la prochaine vente du BF 3647 du cadastre de Cornaux, terrain propriété de l'Etat de Neuchâtel.
Divers litiges	DEF	-	150'000	-	-	-	150'000	150'000	-	Recours admis par le Tribunal cantonal, annulation de la décision du département et convention d'indemnisation.
Divers litiges	DFS	21'580'000	2'030'000	-6'168'947	-3'092'101	-	14'348'952	688'952	13'660'000	Divers litiges principalement dans le domaine de la santé publique.
Divers litiges	DFS	-	14'859	-	-	-	14'859	14'859	-	Litige sur demande d'honoraires supplémentaires pour le suivi de travaux de rénovations.

État des provisions	Dpt.	État au 31.12.2019	Mouvement annuel				État au 31.12.2020			Commentaire et justification de la provision
			Total	Augm.	Dissolution	Utilisation	Reclass.	Total	205 Prov. CT	
Divers litiges	DFS	4'217'620	-	-	-	-	4'217'620		4'217'620	Divers litiges principalement au service des contributions.
Divers litiges	DFS	281'000	-	-	-7'370	-	273'630		273'630	Pour les cas Lresp, sont mentionnés tous les dossiers ouverts; l'État dispose d'une assurance RC, dont en principe le risque financier se limite par cas au montant de la franchise (CHF 10'000), et c'est ce montant qui figure dans la provision.
Divers litiges	DJSC	260'000	-	-	-260'000	-	-		-	Litige avec un canton qui a annoncé hors délai l'augmentation des prix de journée 2019 de ses institutions pour adultes en situation de handicap, avec pour conséquence un surcoût de CHF 260'000. Les factures équivalentes à ce montant sont retenues et ne seront honorées qu'à l'issue de ce conflit.
<b>COVID : Rapport 20.048</b>		-	<b>59'342'654</b>	-	-	-	<b>59'342'654</b>	<b>59'342'654</b>	-	
Provision COVID-19 : rapport 20.048	DEF	-	500'000	-	-	-	500'000	500'000		COVID - Rapport : 20.048.
Provision COVID-19 : rapport 20.048	DFS	-	46'880'000	-	-	-	46'880'000	46'880'000		COVID - Rapport : 20.048.
Provision COVID-19 : rapport 20.048	DDTE	-	6'781'000	-	-	-	6'781'000	6'781'000		COVID - Rapport : 20.048.
Provision COVID-19 : rapport 20.048	DJSC	-	4'892'654	-	-	-	4'892'654	4'892'654		COVID - Rapport : 20.048.
Provision COVID-19 : rapport 20.048	DEAS	-	289'000	-	-	-	289'000	289'000		COVID - Rapport : 20.048.

## 7.5.4. Tableau des participations

### Participation du patrimoine administratif

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
<b>Patrimoine administratif</b>						<b>392'721'383</b>
<b>145 Participations, capital social</b>						<b>392'721'383</b>
Aresa, Aéroport régional des Eplatures SA	Société anonyme	Exploiter l'aéroport des Éplatures et favoriser le développement de l'aviation civile et commerciale en fonction des besoins régionaux et cantonaux.	2'290'255	32.4%	810'000	742'043
Banque cantonale neuchâteloise (capital de dotation)	Établissement de droit public	Contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle.	884'700'000	100.0%	100'000'000	100'000'000
Banque nationale suisse	Société anonyme régie à l'art. 99 de la Constitution fédérale.	La Banque nationale conduit la politique monétaire dans l'intérêt général du pays. Elle assure la stabilité des prix. Ce faisant, elle tient compte de l'évolution de la conjoncture.  Dans les limites ainsi fixées : a. elle approvisionne en liquidités le marché monétaire en francs suisses; b. elle assure l'approvisionnement en numéraire; c. elle facilite et assure le bon fonctionnement de systèmes de paiement sans numéraire; d. elle gère les réserves monétaires; e. elle contribue à la stabilité du système financier.  Elle participe à la coopération monétaire internationale. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle collabore avec le Conseil fédéral conformément à la législation applicable en la matière.  Elle fournit des services bancaires à la Confédération. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle opère à la demande des services fédéraux compétents.	167'082'500'000	1.6%	401'250	751'400
BLS SA (anc. Chemin de fer du Loetschberg)	Société anonyme	Fournir des services dans les domaines des chemins de fer, des bus et des transports maritimes ainsi que du tourisme et des loisirs.	447'372'000	0.6%	459'096	2'585'356
Cautionnement romand société coopérative (anc. CRC - PME)	Société coopérative	Cautionner des crédits d'exploitation ou d'investissement en faveur de petites et moyennes entreprises, personnes physiques ou morales, pour leur permettre de créer, reprendre ou développer une entreprise créant ou maintenant des emplois sur le territoire des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève. Par ce biais, la société favorise les intérêts économiques de ses membres en contribuant à renforcer le développement des PME dans les cantons concernés.	25'290'386	0.0%	1'000	1'317
Chauffage à distance Basse-Areuse SA CAD	Société anonyme	Distribuer de la chaleur; dans ce cadre, elle construit et exploite les installations nécessaires.	8'755'608	40.0%	240'000	3'502'243
Centre d'information, de gestion et d'économie de santé (CIGES) SA	Société anonyme	Société anonyme à but non économique idéal dont les services s'adressent notamment aux institutions du secteur public et parapublic de la santé; assumer la responsabilité de l'ensemble des activités liées au système d'information de la santé et à l'informatique, notamment des établissements sanitaires neuchâtelois, actionnaires de la société, et, accessoirement, d'autres établissements sans limitation géographique.	370'018	51.0%	51'000	188'709
Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle	Établissement de droit public	Contribuer à la réinsertion professionnelle des adultes peu ou pas qualifiés par des prestations de qualification professionnelle, de réadaptation professionnelle et de réorientation professionnelle; organiser des stages pratiques et des formations échelonnées en faveur d'apprenants inscrits dans d'autres centres de formation; mettre en place des programmes d'occupation et/ou de formation au travail.	1'503'979	100.0%	1'564'289	1'503'979
Compagnie des chemins de fer du Jura (CJ) SA	Société anonyme	Exploiter les lignes de chemin de fer Tavannes - Le Noirmont - La Chaux-de-Fonds, Le Noirmont - Glovelier et Porrentruy - Bonfol ainsi que d'assurer des services automobiles dans les régions desservies par le rail.	13'260'132	0.1%	7'800	9'533
Crîdec, Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA	Société anonyme	Construire, exploiter, gérer un centre de collecte, de tri de déchets spéciaux et dangereux et traiter des boues et eaux huileuses.	22'127'061	8.8%	600'000	1'952'388
CSEM (Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique) SA - Recherche et Développement	Société anonyme	Exploiter un centre suisse de recherche avancée et promouvoir le développement industriel et la collaboration avec les hautes écoles en microtechnique et en nanotechnologies (partenariat public-privé).	36'476'731	9.8%	2'840'000	3'564'828

## Participation du patrimoine administratif (suite)

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
DEN Sàrl (Développement Économique du canton de Neuchâtel)	Société à responsabilité limitée sans but lucratif	Les services de Den Sàrl s'adressent exclusivement aux institutions du secteur public et parapublic actives dans la promotion économique exogène du canton de Neuchâtel. Le but de la société est de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• promouvoir la promotion économique exogène du canton de Neuchâtel, en collaboration avec le canton de Vaud et d'autres cantons, ainsi qu'avec les personnes physiques ou morales poursuivant un but similaire;</li> <li>• attirer des entreprises étrangères de services et industrielles de toute nature et en favoriser l'implantation dans toutes les régions du canton de Neuchâtel, en collaboration avec les services concernés de l'Etat de Neuchâtel.</li> </ul> <p>La société n'a ni activité, ni personnel.</p>	39'149	100.0%	20'000	39'173
Groupe E Greenwatt SA	Société anonyme	Étudier, construire et exploiter des installations de productions d'énergies issues de sources renouvelables, mettre en place des mesures d'économies et d'efficacité énergétique.	22'742'913	10.0%	3'000'000	2'274'291
Groupe E SA	Société anonyme	Produire et acquérir, transporter et distribuer, fournir et commercialiser de l'énergie, des produits et prestations de services en rapport avec l'énergie, les travaux d'ingénieur et les autres domaines qui y sont directement ou indirectement liés, y compris celui de la télécommunication et de l'exploitation d'usines d'incinération des déchets.	1'893'455'000	1.8%	1'235'500	34'027'108
RHNE Réseau Hôpital neuchâtois	Établissement cantonal de droit public	Le RHNE a pour but de garantir à la population, en exploitant les infrastructures et les équipements adéquats, l'accès pour tous, en toute sécurité, et en tout temps à des prestations hospitalières stationnaires et ambulatoires de qualité.	200'628'000	100.0%	200'000'000	200'628'000
ISDS Oulens SA	Société anonyme	Construire, exploiter et gérer une installation de mise en dépôt définitif de déchets stabilisés.	267'251	2.5%	5'000	6'681
Job Eco SA	Société anonyme	Contribuer à l'emploi et à la réinsertion professionnelle de personnes connaissant des difficultés sur le marché du travail et poursuit de ce fait un but de pure utilité publique qui n'est pas de nature économique. Activités dans les domaines du tri, du recyclage, de la récupération et de l'élimination de matériels et appareils électriques ou informatiques.	281'404	16.7%	24'000	46'902
MCH Group SA	Société anonyme	Organiser des foires, des congrès et d'autres événements à Bâle. Les foires, congrès et événements ont pour but de souligner l'importance de la Suisse en tant que site pour les marchés nationaux et internationaux. Elle gère et entretient son immobilier et fournit des services de marketing, de communications et de technologie.	47'894'000	0.0%	4'040	12'000
Salines Suisses SA	Société anonyme	Le but de la société est la production, l'importation, l'exportation, la vente et l'exploitation de sel, mélanges de sel et de saumure, ainsi que toutes les transactions connexes. Pour ce faire, la société exploite principalement des gisements salins ou obtient de la saumure auprès de tiers sur la base de concessions accordées ou à octroyer. Elle utilise et exploite des ressources minérales de toutes sortes, en particulier des volumes de graver et de décharge, à moins qu'elles ne soient privées de leur utilisation par des concessions.	202'415'000	2.4%	272'000	4'931'645
SelfFin Invest AG	Société anonyme	La société a pour objet la fourniture de services de gestion immobilière, de financement, de gestion d'actifs, d'intérêts et de droits, y compris de droits de propriété intellectuelle, ainsi que de transactions financières, commerciales et de financement de tous types, en particulier dans le domaine de la production et de la distribution de sel en Suisse. Elle peut notamment fournir des garanties et des cautions en faveur de tiers, octroyer ou recevoir des prêts, souscrire ou émettre des obligations publiques, détenir, gérer, solliciter et céder des participations.	132'196'693	2.7%	272'000	3'595'750

## Participation du patrimoine administratif (suite)

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
Silatech SA	Société anonyme	Acquisition d'immeubles destinés au CSEM Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique SA - Recherche et Développement, à Neuchâtel, le financement de la construction de bâtiments sur ceux-ci ainsi que leur exploitation. Ces bâtiments peuvent, selon les circonstances, abriter d'autres organismes dont les activités sont proches ou en rapport avec celles du CSEM Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique SA - Recherche et Développement. La société a également pour but plus général, l'acquisition, l'exploitation et la gestion d'autres immeubles consacrés à des activités scientifiques et technologiques en particulier pour Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA.	23'800'102	40.0%	8'000'000	9'520'041
Société coopérative NEuchâtel Interface PME	Société coopérative	Contribuer à la constitution, au maintien et au développement de petites et moyennes entreprises établies dans le canton de Neuchâtel.	2'360'812	66.2%	375'000	1'562'857
Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA	Société anonyme	Transporter par bateaux des voyageurs et marchandises sur les lacs de Neuchâtel, Morat et Bière et les rivières ou canaux qui les relient.	1'882'216	25.0%	712'780	471'269
Société des Forces Motrices du Châtelot SA	Société anonyme	Mise en œuvre de la concession de la Confédération suisse du 28 janvier 1947 et de la concession du Gouvernement français, prévue par la convention franco-suisse du 19 novembre 1930, pour l'établissement et l'exploitation des ouvrages hydrauliques et de l'usine génératrice destinés à l'utilisation de la chute et des débits du Doubs. Construction des ouvrages nécessaires pour l'aménagement de la chute du Châtelot faisant l'objet des dites concessions en vue de la production de force motrice, l'exploitation de l'usine ci-dessus désignée et des installations connexes.	8'355'200	8.3%	500'000	696'267
Sucre Suisse SA	Société anonyme	Production et commerce de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux, en particulier de sucre, de mélasse, de pulpe de betterave et produits fabriqués à partir de matières premières nationales et étrangères.	93'494'000	0.2%	25'960	71'260
Transports Publics Neuchâtelois SA	Société anonyme	Exploiter une entreprise de transports, notamment par chemins de fer, funiculaire, tramway, trolleybus et autobus.	24'674'719	46.8%	7'264'090	11'542'957
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	Société anonyme	Exploiter le tunnel routier du Grand-Saint-Bernard (y compris sa galerie de service et de sécurité) en collaboration avec sa consœur italienne chargée du même but et sous l'égide de la société italo-suisse SISEX SA, gestionnaire unique (depuis 2010) et dont les sociétés suisse et italienne sont paritairement actionnaires; exploiter les ouvrages annexes qui lui sont propres; procéder à toutes les constructions et extensions nécessaires à cette exploitation ou pour tout autre but.	30'931'598	4.1%	500'000	1'267'688
Microcity SA	Société anonyme	Développer, animer et valoriser un écosystème d'innovation dans le secteur industriel, en accord avec la stratégie de développement économique du Canton de Neuchâtel; promouvoir le pôle d'innovation neuchâtelois, aux niveaux national et international; renforcer la compétitivité des entreprises, particulièrement dans les domaines des micro-nanotechnologies, de la micro-fabrication et des processus d'industrialisation, par des prestations d'accompagnement de toutes natures; faciliter le transfert de technologies entre les hautes écoles et instituts de R&D, d'une part, et les entreprises neuchâteloises, d'autre part; encourager et soutenir le développement de projets collaboratifs et d'entreprises innovantes; assurer la coordination avec les organismes nationaux, intercantonaux, communaux, dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de l'industrialisation.	1'000'000	24.5%	245'000	245'000
Parts sociales Arc-En-Ciel	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	1'154'634	20.0%	220'700	220'700

## Participation du patrimoine financier

Nom	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur comptable
<b>Patrimoine financier</b>			<b>21'130'776</b>
<b>107 Placements financiers</b>			<b>21'130'776</b>
<b>Total actions et parts sociales</b>			<b>19'683'570</b>
RET SA, Recherches Econom. & Techn.	30	15'000.00	1
Groupe E SA	48'325	483'250.00	13'309'267
Viteos SA	2'734	2'734'000.00	4'268'346
Dossier titres du fonds des voyages du Lycée D. de Rougemont			627'995
Dossier titres du fonds d'aide au logement			1'342'000
Parking de la Gare de Neuchâtel SA	25	25'000.00	135'961
<b>Total placements à intérêts</b>			<b>550'000</b>
Prêt Parking de la Gare			550'000
<b>Total créances à long terme</b>			<b>897'206</b>
Créances à long terme			897'206

Toutes les participations sont valorisées sur la base des fonds propres au 31 décembre 2019 (comptes audités les plus récents), à l'exception de :

- Banque cantonale neuchâteloise : valeur nominale, conformément à l'article 56 alinéa 1 LFinEC.
- Banque nationale suisse, MCH Group SA et Sucre Suisse SA : valeur boursière, conformément à l'article 45 alinéa 3 lettre a) RLFInEC.
- Les parts sociales détenues dans des coopératives d'habitations, aux patrimoines administratif et financier : valeur nominale, conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur l'aide au logement et à l'usage dans les coopératives contrôlées par les offices fédéral et cantonal du logement.

Les informations fournies dérogent aux exigences fixées à l'article 24 RLFInEC (fonds propres en lieu et place du capital, valeur nominale au lieu de la valeur d'acquisition, les principaux autres détenteurs de participations, les participations que l'organisation détient en propre, les flux financiers, entre la collectivité et l'organisation et les prestations fournies par l'organisation, les risques spécifiques de garantie de l'organisation). Ces informations ne sont pas disponibles ou non définies précisément.

## 7.5.5. Tableau des cautions et garanties

Liste détaillée des cautionnements par bénéficiaire au 31.12.2020	Typologie du rapport juridique	Usage de la caution <sup>1)</sup>	Montant cautionné	Date d'octroi de la caution <sup>2)</sup>	Échéance base légale <sup>3)</sup>	Taux de rémunération	Engagement au 31.12.2020
<b>Total</b>							<b>267'706'995</b>
<b>Alfaset</b>							<b>11'560'423</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 8'650'000	caution simple	Fds de roulement	8'650'000	27.12.2018	31.12.2023	1.25%	<b>8'650'000</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 2'188'900	caution simple	prévoyance.ne	2'407'790	16.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>1'575'980</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 542'578	caution simple	prévoyance.ne	542'578	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>488'318</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 940'145	caution simple	prévoyance.ne	940'145	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>846'125</b>
<b>Alfen SA</b>							<b>400'000</b>
Prêt hypothécaire de la BCN de CHF 5'580'000	caution simple	Investissements	400'000	21.10.2009	--	0.00%	<b>400'000</b>
<b>arcjurassien.ch</b>							<b>0</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 300'000	caution simple	Fds de roulement	300'000	02.02.2018	31.12.2022	1.00%	<b>0</b>
<b>Centre d'ergothérapie ambulatoire et à domicile</b>							<b>45'260</b>
Prêt de la BCN de CHF 62'900	caution simple	prévoyance.ne	62'900	12.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>45'260</b>
<b>Centre neuchâtelois de psychiatrie, CNP</b>							<b>36'155'000</b>
Crédit en compte courant de UBS de CHF 8'600'000, subdivisé en 2 cautions	Caution simple	Investissements	4'000'000	05.01.2015	05.12.2027	0.50%	<b>3'498'500</b>
	Caution simple	Investissements	4'600'000	07.12.2015	05.12.2027	0.50%	<b>4'039'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 7'000'000	Caution simple	Investissements	7'000'000	12.11.2015	05.12.2027	0.50%	<b>7'000'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 4'900'000	Caution simple	Investissements	4'900'000	04.11.2016	05.12.2027	0.50%	<b>4'042'500</b>
Prêt de la BCN de CHF 5'000'000	Caution simple	Investissements	5'000'000	21.09.2017	05.12.2027	0.50%	<b>4'375'000</b>
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 5'000'000	Caution simple	Investissements	5'000'000	06.11.2018	05.12.2027	0.50%	<b>5'000'000</b>
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 5'000'000	Caution simple	prévoyance.ne	5'000'000	28.01.2019	31.12.2053	0.00%	<b>5'000'000</b>
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 3'200'000	Caution simple	prévoyance.ne	3'200'000	28.01.2019	31.12.2043	0.00%	<b>3'200'000</b>
<b>Centre Neuchâtelois d'Intégration Professionnelle, CNP</b>							<b>1'279'833</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 400'000	caution simple	Fds de roulement	400'000	19.06.2013	31.12.2020	0.50%	<b>400'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 570'000	caution simple	prévoyance.ne	570'000	12.12.2013	31.12.2053	0.00%	<b>470'250</b>
Prêt de la BCN de CHF 445'583	caution simple	prévoyance.ne	445'583	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>409'583</b>
<b>Centre pédagogique de Malvilliers</b>							<b>2'600'000</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 4'200'000	caution simple	Fds de roulement	4'200'000	27.12.2019	31.12.2023	1.00%	<b>2'600'000</b>
<b>Centre régional d'apprentissages spécialisés, CERAS</b>							<b>1'188'536</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 1'000'000	caution simple	Fds de roulement	1'000'000	27.12.2019	31.12.2023	1.25%	<b>0</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 1'135'100	caution simple	prévoyance.ne	1'248'610	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>794'130</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 438'246	caution simple	prévoyance.ne	438'246	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>394'406</b>
<b>Développement économique</b>							<b>700'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 1'800'000	caution simple	Fds de roulement	700'000	18.05.2018	02.05.2023	0.75%	<b>700'000</b>
<b>Diverses cautions Coopératives d'habitations</b>							<b>3'520'000</b>
Prêt hypoth. de la Centrale d'émission CCL de CHF 6'000'000	caution simple	Investissements	2'500'000	10.12.2014	30.08.2031	0.00%	<b>2'500'000</b>
Prêt hypoth. de la banque Migros de CHF 5'400'000	caution simple	Investissements	480'000	23.09.2019	02.09.2039	0.00%	<b>480'000</b>
Prêt hypoth. de la banque Cler de CHF 2'486'300	caution simple	Investissements	540'000	26.05.2020	20.05.2040	0.00%	<b>540'000</b>
<b>Diverses cautions en faveur de la viticulture</b>							<b>1'426'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 353'000	caution simple	Fds de roulement	353'000	16.12.2020	12.12.2021	0.00%	<b>353'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 615'500	caution simple	Fds de roulement	615'500	16.12.2020	12.12.2021	0.00%	<b>615'500</b>
Prêt de la BCN de CHF 150'000	caution simple	Fds de roulement	150'000	16.12.2020	12.12.2021	0.00%	<b>150'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 74'000	caution simple	Fds de roulement	74'000	18.12.2019	30.06.2021	0.00%	<b>74'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 206'500	caution simple	Fds de roulement	206'500	16.12.2020	12.12.2021	0.00%	<b>206'500</b>
Prêt de la BCN de CHF 27'000	caution simple	Fds de roulement	27'000	16.12.2020	12.12.2021	0.00%	<b>27'000</b>
<b>Fondation "Le Temps Présent"</b>							<b>526'339</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 367'500	caution simple	prévoyance.ne	404'250	16.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>292'611</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 91'124	caution simple	prévoyance.ne	91'124	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>82'004</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 168'604	caution simple	prévoyance.ne	168'604	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>151'724</b>
<b>Fondation Addiction Neuchâtel</b>							<b>8'233'443</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 352'000	caution simple	prévoyance.ne	387'200	20.02.2014	31.12.2038	0.50%	<b>326'100</b>
Prêt d'UBS de CHF 232'000	caution simple	prévoyance.ne	232'000	03.03.2014	31.12.2038	0.50%	<b>69'600</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 6'000'000	caution simple	Fds de roulement	6'000'000	27.12.2018	31.12.2019	1.25%	<b>6'000'000</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 1'184'700	caution simple	prévoyance.ne	1'303'170	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>852'900</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 392'223	caution simple	prévoyance.ne	392'223	23.01.2019	31.12.2043	0.00%	<b>352'983</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 702'080	caution simple	prévoyance.ne	702'080	23.01.2019	31.12.2043	0.00%	<b>631'860</b>
<b>Fondation du Home de l'Ermitage et des Rochettes, Hôtel des associations</b>							<b>40'000</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 50'000	caution simple	prévoyance.ne	50'000	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	<b>40'000</b>

Liste détaillée des <b>cautionnements</b> par bénéficiaire au 31.12.2020	Typologie du rapport juridique	Usage de la caution <sup>1)</sup>	Montant cautionné	Date d'octroi de la caution <sup>2)</sup>	Échéance base légale <sup>3)</sup>	Taux de rémunération	Engagement au 31.12.2020
<b>Fondation Carrefour</b>							<b>644'649</b>
Prêt de la BCN de CHF 402'000	caution simple	prévoyance.ne	402'000	18.12.2019	31.12.2038	0.50%	<b>380'840</b>
Prêt de la BCN de CHF 287'809	caution simple	prévoyance.ne	290'000	21.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>263'809</b>
<b>Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales</b>							<b>1'625'184</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	caution simple	Fds de roulement	2'000'000	27.12.2018	31.12.2023	1.25%	<b>1'045'258</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 441'100	caution simple	prévoyance.ne	485'210	19.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>317'200</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 98'352	caution simple	prévoyance.ne	98'352	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>88'512</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 193'614	caution simple	prévoyance.ne	193'614	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>174'214</b>
<b>Fondation François-Louis Borel</b>							<b>949'218</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 694'300	caution simple	prévoyance.ne	763'730	30.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>552'684</b>
Prêt de la BCN de CHF 432'582	caution simple	prévoyance.ne	432'582	27.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>396'534</b>
<b>Fondation Sombaille Jeunesse - Jeanne-Antide</b>							<b>72'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 100'000	caution simple	prévoyance.ne	100'000	09.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>72'000</b>
<b>Fondation l'enfant c'est la vie</b>							<b>1'362'630</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 1'078'400	caution simple	prévoyance.ne	1'186'240	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>776'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 651'830	caution simple	prévoyance.ne	651'830	27.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>586'630</b>
<b>Fondation Les Billodes</b>							<b>408'000</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 144'000	caution simple	prévoyance.ne	158'400	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>144'000</b>
Prêt de la Raiffeisen de CHF 144'000	caution simple	prévoyance.ne	172'800	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>118'800</b>
Prêt de la BCN de CHF 158'000	caution simple	prévoyance.ne	160'000	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>145'200</b>
<b>Fondation Les Perce-Neige</b>							<b>24'112'365</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 27'000'000	caution simple	Fds de roulement	27'000'000	27.12.2019	31.12.2023	1.25%	<b>19'520'000</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 3'715'700	caution simple	prévoyance.ne	4'087'270	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>2'672'700</b>
Prêt de la BCN de CHF 2'132'961	caution simple	prévoyance.ne	2'137'160	27.12.2019	31.12.2043	0.00%	<b>1'919'665</b>
<b>Fondation Ressource, Foyer André</b>							<b>0</b>
Crédit en compte courant de la Raiffeisen de CHF 500'000	caution simple	Fds de roulement	500'000	27.05.2020	31.12.2020	0.75%	<b>0</b>
<b>Foyer Handicap</b>							<b>1'742'504</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	caution simple	Fds de roulement	2'000'000	27.12.2019	31.12.2023	1.00%	<b>613'078</b>
Prêt de la BCN de CHF 850'000	caution simple	prévoyance.ne	850'000	19.12.2013	31.12.2038	0.50%	<b>612'000</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 190'535	caution simple	prévoyance.ne	190'535	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	<b>171'475</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 384'411	caution simple	prévoyance.ne	384'411	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	<b>345'951</b>
<b>Haute-Ecole Arc</b>							<b>3'600'000</b>
Prêt de la BCN de 4'800'000 CHF	caution simple	prévoyance.ne	4'800'000	08.12.2014	31.12.2053	0.00%	<b>3'600'000</b>
<b>Job Eco SA</b>							<b>48'232</b>
Prêt hypothécaire de la BCN de CHF 639'816	caution simple	Investissements	349'000	10.08.2001	31.12.2034	0.00%	<b>48'232</b>
<b>Neuchâtel organise le maintien à domicile, NOMAD</b>							<b>2'238'200</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	caution simple	Fds de roulement	2'000'000	22.06.2011	31.12.2023	0.50%	<b>0</b>
Prêt de la BCN de CHF 2'920'000	caution simple	prévoyance.ne	2'920'000	12.12.2013	31.12.2053	0.00%	<b>2'238'200</b>
<b>Programme fédéral de soutien lié à la crise économique COVID-19</b>							<b>781'029</b>
Crédit en compte courant de la Banque Clerc de CHF 250'000	caution solidaire	Fds de roulement	87'500	01.07.2020	05.05.2030	0.00%	<b>84'864</b>
Crédit en compte courant de la Berner Kantonalbank de CHF 100'000	caution solidaire	Fds de roulement	42'000	05.06.2020	05.05.2030	0.00%	<b>3'516</b>
Crédit en compte courant de UBS de CHF 200'000	caution solidaire	Fds de roulement	70'000	15.06.2020	05.05.2030	0.00%	<b>70'000</b>
Crédit en compte courant de la Zürcher Kantonalbank de CHF 150'000	caution solidaire	Fds de roulement	63'000	13.07.2020	05.05.2030	0.00%	<b>63'000</b>
Crédit en compte courant de la Zürcher Kantonalbank de CHF 180'000	caution solidaire	Fds de roulement	75'600	17.07.2020	05.05.2030	0.00%	<b>63'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 50'000	caution solidaire	Fds de roulement	21'000	15.06.2020	05.05.2030	0.00%	<b>17'500</b>
Prêt de la BCN de CHF 150'000	caution solidaire	Fds de roulement	52'500	31.07.2020	05.05.2030	0.00%	<b>45'500</b>
Prêt de la BCN de CHF 250'000	caution solidaire	Fds de roulement	105'000	04.06.2020	05.05.2030	0.00%	<b>87'500</b>
Prêt de la BCN de CHF 250'000	caution solidaire	Fds de roulement	105'000	17.08.2020	05.05.2030	0.00%	<b>87'500</b>
Prêt de la BCN de CHF 135'000	caution solidaire	Fds de roulement	56'700	10.07.2020	05.05.2030	0.00%	<b>47'250</b>
Prêt de la BCN de CHF 250'000	caution solidaire	Fds de roulement	105'000	18.09.2020	05.05.2030	0.00%	<b>87'500</b>
Prêt de la BCN de CHF 250'000	caution solidaire	Fds de roulement	105'000	27.07.2020	05.05.2030	0.00%	<b>87'500</b>
Prêt de la BCN de CHF 104'000	caution solidaire	Fds de roulement	43'680	24.09.2020	05.05.2030	0.00%	<b>36'400</b>
<b>Réseau hospitalier neuchâtelois, RHNe</b>							<b>158'700'000</b>
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 14'000'000	Caution simple	prévoyance.ne	14'000'000	18.06.2019	31.12.2043	0.00%	<b>13'700'000</b>
Prêt de FMS Wertmanagement de CHF 250'000'000	Lettre de confort	Investissements	250'000'000	13.12.2006	--	--	<b>145'000'000</b>
<b>Serei, service d'entraide et d'information</b>							<b>198'150</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 167'100	caution simple	prévoyance.ne	183'810	16.12.2013	31.12.2039	0.50%	<b>126'900</b>
Prêt de prévoyance.ne de CHF 75'000	caution simple	prévoyance.ne	75'000	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	<b>71'250</b>
<b>Société coopérative de chauffage à distance à bois, La Brévine</b>							<b>3'000'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 3'500'000, subdivisé en 4 cautions	caution simple	Investissements	1'000'000	27.07.2015	24.03.2035	1.00%	<b>875'000</b>
			1'000'000	05.02.2016	24.03.2035	1.00%	<b>875'000</b>
			1'000'000	05.07.2016	24.03.2035	1.00%	<b>875'000</b>
			500'000	07.11.2016	24.03.2035	1.00%	<b>375'000</b>
<b>Société coopérative de chauffage à distance à bois, Le Marais-Rouge</b>							<b>550'000</b>
Prêt de la BCN de CHF 1'800'000	caution simple	Investissements	1'800'000	23.08.2006	21.02.2026	1.00%	<b>550'000</b>

<sup>1)</sup> Les cautions accordées servent prioritairement à couvrir le financement d'investissements, le fonds de roulement, et des mesures en lien avec la caisse de pensions prévoyance.ne.

<sup>2)</sup> Date d'octroi: date de signature de l'acte de cautionnement

<sup>3)</sup> Échéance base légale: date à laquelle la base légale (arrêté ou décret) portant octroi du cautionnement arrive à échéance.

Liste détaillée des autres engagements hors bilan par bénéficiaire au 31.12.2020	Typologie du rapport juridique	Base légale	Date d'octroi de l'engagement ou de la base légale	Engagement au 31.12.2020
<b>Total</b>				<b>1'152'463'652</b>
<b>Autres engagements hors bilan</b>				<b>1'152'463'652</b>
Banque Cantonale Neuchâteloise, BCN <sup>1)</sup>	Garantie	Loi sur la BCN	28.09.1998	0
Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, CCAP <sup>2)</sup>	Garantie	Loi sur la CCAP	01.09.2009	0
Service Cantonal des Automobiles et de la Navigation, SCAN <sup>3)</sup>	Garantie	Loi sur le SCAN	24.06.2008	0
Prévoyance.ne, part État (y.c. 37% prestations dues aux enseignants <sup>4)</sup>	Engag. Condit.	Loi (LCPPub)	24.06.2008	555'731'267
Prévoyance.ne, autres entités garanties par l'État <sup>5)</sup>	Engag. Condit.	Loi (LCPPub)	24.06.2008	592'006'981
Litiges en cours <sup>6)</sup>	Engag. Condit.	Divers	Divers	3'485'404
Modification du subventionnement des cours interentreprises <sup>7)</sup>	Engag. Condit.	ACE	17.02.2021	1'240'000
COVID-19: cas de rigueur <sup>8)</sup>	Engag. Condit.	ACE	11.12.2020	0

<sup>1)</sup> L'État garantit les engagements de la banque. La BCN rémunère cette garantie en versant annuellement à l'Etat un montant de 0,5% de ses fonds propres exigibles au sens de la législation fédérale sur les banques, sans tenir compte du privilège des banques cantonales. Lorsque l'excédent de fonds propres disponibles dépasse de plus de 20% les fonds propres nécessaires, la rémunération est réduite en proportion, mais au maximum de 40%. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

<sup>2)</sup> L'État peut garantir les engagements financiers de la CCAP. La garantie de l'Etat intervient lors de la cessation d'activités de la CCAP en cas d'insuffisance des actifs et après versement de la prestation d'insolvabilité du fonds de garantie LPP. Elle est rémunérée à un taux de 0,75%, calculé sur la base de la différence entre la réserve de fluctuation de valeurs effective et la réserve de fluctuation de valeurs nécessaire du 3ème pilier du dernier exercice bouclé et révisé. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

<sup>3)</sup> Les engagements du SCAN sont garantis par l'État. Conformément au mandat de prestations entre l'État et le SCAN, la rémunération de la garantie s'élève à 0.50% des capitaux de tiers de son bilan. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

<sup>4)</sup> La caisse de prévoyance des collaborateurs de l'État de Neuchâtel, prévoyance.ne, est financée sous le régime de la capitalisation partielle, ce qui signifie que, en raison de la garantie de l'État et des communes, la caisse n'est pas contrainte de couvrir tous ses engagements par des actifs, et donc de disposer d'un taux de couverture de 100%. Ainsi, sur la base des derniers comptes approuvés par le Conseil d'administration de prévoyance.ne, la caisse affiche un découvert technique, attribuable à l'État de Neuchâtel (y compris la part de 37% de prestations dues aux enseignants des cycles de l'école obligatoire) de CHF 555'731'267 au 01.01.2020. L'importante diminution par rapport à l'engagement conditionnel présenté dans le rapport de gestion financière 2019, découle de l'adoption par l'Autorité de surveillance LPP (As-So) d'un nouveau règlement de liquidation partielle: la référence à la détermination du découvert est désormais le degré de couverture (74,2% au 31.12.2019). La réserve de fluctuation de valeurs est dès lors portée en déduction de la part non capitalisée des engagements. Cette révision et le résultat réjouissant 2019 de la Caisse permettent une réduction substantielle du découvert devant faire l'objet de la garantie de l'État (CHF -352'999'241 par rapport à l'exercice précédent).

<sup>5)</sup> En application de l'article 9 de la Loi sur le Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPPub), le Conseil d'État a octroyé des garanties à des employeurs affiliés conventionnellement à prévoyance.ne. Ainsi, le découvert résiduel, à considérer comme un engagement conditionnel, s'élève à 592'006'981 francs au 31.12.2020. L'importante diminution (-354'834'487 CHF) par rapport à l'engagement conditionnel présenté dans le rapport de gestion financière 2019, découle du même principe qu'évoqué au point 4) ci-dessus.

<sup>6)</sup> Trois litiges en lien avec des expropriations sont considérés comme des engagements conditionnels, mais un seul est chiffré à ce jour pour un montant de CHF 1'454'000. Un montant de CHF 2'031'404 pour un litige en cours à la santé publique est également considéré comme un engagement conditionnel.

<sup>7)</sup> Engagement conditionnel suite à la révision en 2021 de l'arrêté relatif au subventionnement des cours interentreprises dans le canton et hors canton (RSN 414.11.02).

<sup>8)</sup> Pour rappel, une provision pour le soutien extraordinaire pour les cas de rigueur à verser aux entreprises particulièrement affectées par l'épidémie COVID-19, de par la nature même de leur activité économique, a été constituée dans les comptes 2020 à hauteur de CHF 22'200'000 CHF. Une incertitude existe sur le nombre total d'entreprises qui bénéficieront d'une aide pour l'année 2020 ainsi que sur le montant octroyé par entreprise, d'autant plus que le dispositif de soutien a été prolongé jusqu'au 30 juin 2021 et que l'ordonnance d'application n'est pas encore connue. Il existe donc un engagement conditionnel qui n'est pas chiffré à ce jour.

## 7.5.6. Prêts conditionnellement remboursables

Selon le complément à la recommandation 03 de la norme MCH2 la différence entre la valeur comptable et la valeur nominale des prêts conditionnellement remboursables doit être présentée comme un avoir conditionnel. Cette valeur à fin 2020 se monte à CHF 46'398'992.54.

## 7.5.7. Tableau des immobilisations du patrimoine financier et administratif

Catégorie d'immobilisation du patrimoine financier (PF)	Valeur au 31.12.2019	Entrées <sup>1)</sup>	Sorties et aliénations	Réévaluations 2020	Amort. de l'année	Valeur au 31.12.2020
<b>108 Immobilisations corporelles du PF</b>	<b>139'149'773.76</b>	<b>1'900'421.75</b>	<b>-440'843.54</b>	<b>-2'983'000.00</b>	-	<b>137'626'351.97</b>
Terrains promotions économiques	25'340'578.52	1'349'643.00	-440'843.54	-	-	26'249'377.98
Autres terrains	60'240'148.92	-3'353.40	-	-	-	60'236'795.52
Bâtiments	53'569'046.32	554'132.15	-	-2'983'000.00	-	51'140'178.47

Catégorie d'immobilisation du patrimoine administratif (PA)	Valeur au 31.12.2019	Entrées <sup>1)</sup>	Sorties et aliénations	Réévaluations 2020	Amort. de l'année	Valeur au 31.12.2020
<b>140 Immobilisations corporelles du PA</b>	<b>1'109'821'112.88</b>	<b>33'963'521.03</b>	<b>-1'601'851.00</b>	-	<b>-37'803'170.76</b>	<b>1'104'379'612.15</b>
Terrains non bâtis	74'815'144.14	2'113'738.43	-10'494.00	-	-	76'918'388.57
Terrains agricoles	4'497'841.07	-	-	-	-	4'497'841.07
Terrains viticoles	1'524'614.68	-	-	-	-	1'524'614.68
Ter nat protégé	63'909.80	58'540.28	10'494.00	-	-	132'944.08
Routes, chemins	85'381'255.90	270'994.80	1'906'903.58	-	-5'157'990.62	82'401'163.66
Ponts	9'186'624.58	2'467.30	235'298.16	-	-227'196.00	9'197'194.04
Tunnels	56'432'573.16	-	365'424.20	-	-1'999'929.56	54'798'067.80
Surfaçage des routes	1'928'839.16	-	224'649.22	-	-290'896.00	1'862'592.38
Instal tchq sig	238'561.67	123'813.50	118'762.29	-	-143'211.00	337'926.46
Aménag. cours eau	3'005'580.64	-	1'689'244.93	-	-60'241.00	4'634'584.57
Instal ctr bruit	4'403'572.71	-	-	-	-536'125.04	3'867'447.67
Ouvrages protection	788'286.82	-	-	-	-125'872.00	662'414.82
Inst.alimentat. eau	993'256.90	-	-	-	-25'702.00	967'554.90
Bâtiment	703'239'635.53	187'875.00	596'668.35	-	-18'493'934.00	685'530'244.88
Bât. enveloppe	1'670'072.32	20'470.50	21'791.90	-	-42'643.00	1'669'691.72
Bât. installations	1'279'162.11	-	667'813.93	-	-45'398.00	1'901'578.04
Bât.aménag.intérieur	2'934'199.42	-	80'016.18	-	-75'475.00	2'938'740.60
Bât.aménag.extérieur	214'861.00	-	-	-	-7'409.00	207'452.00
Forêts yc terrains	5'631'417.00	7'000.00	10'000.00	-	-	5'648'417.00
Mob&biens meubles	3'291'415.12	148'903.57	-	-	-447'856.00	2'992'462.69
Machines, appareils	2'802'284.59	1'719'771.14	-11'122.85	-	-1'038'347.50	3'472'585.38
Instrum.&outillages	203'611.65	188'861.19	-	-	-203'610.96	188'861.88
Equip&installations	14'439'982.27	999'548.22	-1'601'851.00	-	-1'393'151.68	12'444'527.81
Véhicule usage crt	2'835'412.97	1'414'203.15	-	-	-785'744.00	3'463'872.12
Infrastructures info	7'985'109.59	273'308.63	-	-	-2'648'582.73	5'609'835.49
Véhicules spéciaux	7'152'231.61	541'272.95	-	-	-880'027.00	6'813'477.56
Systèmes communicati	4'244'666.60	1'954'103.48	-	-	-1'148'830.67	5'049'939.41
IP Crédit d'études	2'427'497.81	812'014.14	339'367.07	-	-774'998.00	2'803'881.02
IEC Aménag.cours eau	1'339'472.46	593'786.52	-1'689'244.93	-	-	244'014.05
IEC Routes, chemins	17'857'704.56	3'183'741.69	-1'906'903.58	-	-	19'134'542.67
IEC Ponts	235'298.16	-	-235'298.16	-	-	-
IEC Tunnels	365'424.20	68'228.18	-365'424.20	-	-	68'228.18
IEC Surfaçage routes	4'281'816.40	6'636'946.01	-224'649.22	-	-	10'694'113.19
IEC Instal.tech.sig.	126'527.99	356'196.66	-118'762.29	-	-	43'385.36
IEC Ouvrages protect	-	96'725.60	-	-	-	96'725.60
IEC Bâtiment	23'845'421.45	3'233'837.82	-596'668.35	-	-1'250'000.00	25'232'590.92
IEC Bât. enveloppe	417'936.65	10'172'62.01	-21'791.90	-	-	1'413'406.76
IEC Bât.installation	35'536'742.74	4'361'213.99	-667'813.93	-	-	39'230'142.80
IEC Bât.aménag.intér	19'977'353.13	1'398'903.24	-80'016.18	-	-	21'296'240.19
IEC Mob., biens meu.	-	80'800.45	-	-	-	80'800.45
IEC Infra. Info.	-	192'731.13	-	-	-	192'731.13
IEC Crédit études	2'225'794.32	2'226'838.45	-338'244.22	-	-	4'114'388.55
<b>142 Immobilisations incorporelles</b>	<b>9'608'490.68</b>	<b>4'921'996.53</b>	<b>-73'975.00</b>	-	<b>-2'210'307.55</b>	<b>12'246'204.66</b>
Logiciels	9'608'490.68	4'921'996.53	-73'975.00	-	-2'210'307.55	12'246'204.66
<b>146 Subventions d'investissements</b>	<b>162'200'055.75</b>	<b>9'945'903.84</b>	<b>1'601'851.00</b>	-	<b>-21'792'118.05</b>	<b>151'955'692.54</b>
Subv. Confédération	69'585'547.17	16'640.03	-	-	-8'909'870.00	60'692'317.20
Subv. cantons	110'165.40	-	-	-	-11'017.00	99'148.40
Subv. communes	45'773'687.94	6'248'151.70	-	-	-7'318'163.50	44'703'676.14
Subv. entr pub	11'218'641.29	1'686'750.26	1'601'851.00	-	-1'759'689.85	12'747'552.70
Subv. entr privées	34'718'285.93	1'994'361.85	-	-	-3'667'124.70	33'045'523.08
Subv. Ménages privés	793'728.02	-	-	-	-126'253.00	667'475.02

<sup>1)</sup> Le tableau des immobilisations présente les entrées nettes des subventions d'investissement

Catégories de prêts du patrimoine administratif (PA) <sup>1)</sup>	Désignation de l'objet	Solde du prêt
<b>144 Prêts</b>		<b>126'372'682.55</b>
Prêts - aides exploitations paysannes	Aides exploitations paysannes	2'057'425.00
Prêts crédits d'investissements agricoles	Crédits d'investissements	70'950'794.65
Prêts d'investissements forestiers	Divers	406'690.00
Prêts d'études	Prêts d'études	880'550.00
Prêts du fonds d'aide au communes	Communes en situations difficiles	247'000.00
Prêts du fonds d'aide au logement	Prêts au logement	9'072'423.35
Prêts du fonds d'aide aux régions de montagnes	Prêts LIM	252'000.00
Prêts NPR	Divers	24'213'483.55
Prêts à des collectivités	Autres prêts	7'950'864.00
Prêts COVID	Prêts COVID	3'568'500.00
Prêts PI - Développement économique	Prêts PI - Développement économique	1'000'000.00
Prêts SCSP	Prêts SCSP	600'000.00
Prêts liés aux transports	Diverses conventions	5'172'952.00

<sup>1)</sup> En dérogation à l'article 26 RLFinEC, nous présentons les prêts accordés à des collectivités ou à des entreprises par catégories, plutôt qu'individuellement.

## 7.5.8. Informations supplémentaires

### 7.5.8.1 Explication sur les écritures non corrigées par le Conseil d'État

#### Provisions AIS

Cette provision constituée en 2018 à hauteur de CHF 4'600'000 par le Conseil d'État, suite à la décision de la Confédération de valider l'Agenda Intégration Suisse (AIS). La mise en œuvre de ce projet implique des coûts de transition pour assurer l'accompagnement des publics arrivés précédemment dans le cadre du nouveau dispositif, ce qui représente un réel engagement de l'État pour les exercices futurs, raison pour laquelle le Conseil d'État a décidé de conserver la provision. Elle a été ajustée à CHF 3'541'217 au 31.12.2020.

#### Actif transitoire relatif à la part à l'IFD

L'actif transitoire relatif à l'IFD est calculé avec une moyenne arithmétique basée sur les éléments du passé. Le Conseil d'État a considéré qu'il n'était pas prudent d'augmenter les revenus de l'IFD considérant les incertitudes financières actuelles.

#### Insuffisance d'amortissements

Les amortissements manquant sur les immobilisations du service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) doivent être analysés plus précisément. En effet, les crédits d'engagements qui ont été considérés pour évaluer les compléments d'amortissements concernent une multitude de biens pour lesquels les durées d'amortissement ne sont pas identiques. Ces amortissements complémentaires seront corrigés dans les comptes 2021 en considérant les immobilisations détaillées, afin d'être cohérent avec la comptabilité auxiliaire des immobilisations.

## 7.5.8.2 État des emprunts bancaires au 31.12.2020

Service de la dette Emprunts	Type de prêteurs	Date de départ	Date d'échéance	Montant initial	Taux	Dettes au 31.12.2019 *	Annuités 2020			Dettes au 31.12.2020 *
							Intérêts	Amort.	Total	
<b>Total</b>						<b>1'818'285'000</b>	<b>20'770'860</b>	<b>433'285'000</b>	<b>454'055'860</b>	<b>1'845'345'000</b>
<i>Intérêts courus 2019</i>							<i>-6'563'644</i>		<i>-6'563'644</i>	
<i>Intérêts courus 2020</i>							<i>6'009'240</i>		<i>6'009'240</i>	
<b>Emprunts obligataires</b>						<b>775'000'000</b>	<b>4'664'633</b>	<b>0</b>	<b>4'664'633</b>	<b>875'000'000</b>
200M - 1.25% - 24.09.2012/2027	Public	24.09.2012	24.09.2027	200'000'000	1.2500%	200'000'000	2'500'000		2'500'000	200'000'000
100M - 0.04% - 10.11.2015/2024	Public	10.11.2015	11.11.2024	100'000'000	0.0400%	100'000'000	40'000		40'000	100'000'000
125M - 0.70% - 23.11.2017/2037	Public	23.11.2017	23.11.2037	125'000'000	0.7000%	125'000'000	875'000		875'000	125'000'000
100M - 0.75% - 28.11.2018/2033	Public	28.11.2018	28.11.2033	100'000'000	0.7500%	100'000'000	750'000		750'000	100'000'000
125M - 0.30% - 19.07.2019/2039	Public	19.07.2019	19.07.2039	125'000'000	0.3000%	125'000'000	375'000		375'000	125'000'000
125M - 0.10% - 30.10.2019/2049	Public	30.10.2019	29.10.2049	125'000'000	0.1000%	125'000'000	124'653		124'653	125'000'000
100M - 0.35% - 14.07.2020/2050	Public	14.07.2020	14.07.2050	100'000'000	0.3500%	0	0		0	100'000'000
<b>Emprunts à taux fixes</b>						<b>617'500'000</b>	<b>15'215'833</b>	<b>107'500'000</b>	<b>122'715'833</b>	<b>510'000'000</b>
100M - 2.55% - 15.09.2005/2020	Banque	15.09.2005	15.09.2020	100'000'000	2.5500%	100'000'000	2'550'000	100'000'000	102'550'000	0
50M - 3.08% - 21.02.2007/2022	Banque	21.02.2007	21.02.2022	50'000'000	3.0800%	50'000'000	1'540'000		1'540'000	50'000'000
50M - 3.05% - 24.08.2009/2021	Banque	24.08.2009	24.08.2021	50'000'000	3.0500%	50'000'000	1'525'000		1'525'000	50'000'000
10M - 2.25% - 09.07.2010/2022	Banque	09.07.2010	08.07.2022	10'000'000	2.2500%	10'000'000	225'000		225'000	10'000'000
20M - 2.375% - 09.07.2010/2025	Banque	09.07.2010	09.07.2025	20'000'000	2.3750%	20'000'000	475'000		475'000	20'000'000
30M - 2.40% - 09.07.2010/2025	Assurance	09.07.2010	09.07.2025	30'000'000	2.4000%	30'000'000	720'000		720'000	30'000'000
50M - 2.21% - 15.12.2010/2022	Assurance	15.12.2010	15.12.2022	50'000'000	2.2100%	50'000'000	1'105'000		1'105'000	50'000'000
50M - 2.59% - 29.04.2011/2026	Assurance	29.04.2011	29.04.2026	50'000'000	2.5900%	50'000'000	1'295'000		1'295'000	50'000'000
30M - 2.40% - 30.06.2011/2021	Assurance	30.06.2011	30.06.2021	30'000'000	2.4000%	30'000'000	720'000		720'000	30'000'000
75M - 0.58% - 14.12.2018/2028	Banque	14.12.2018	14.12.2028	75'000'000	0.5800%	75'000'000	435'000		435'000	75'000'000
152.5M - 3.00% - 23.11.2019/2026 **	RHNE	23.11.2019	21.12.2026	152'500'000	3.0000%	152'500'000	4'625'833	7'500'000	12'125'833	145'000'000
<b>Emprunts à court terme couverts par des Swap de taux</b>						<b>100'000'000</b>	<b>1'959'310</b>	<b>0</b>	<b>1'959'310</b>	<b>100'000'000</b>
<b>Swap 50M - taux fixe - 2.225% - 28.04.2011/2023</b>	Banque	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	2.2250%	0	1'109'410		1'109'410	0
Swap 50M - taux Libor 3 mois - 28.04.2011/2023	Banque	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	0.6884%	0	344'193		344'193	0
50M - emprunts CT couverts par sw ap - 2011/2023	Divers	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	-0.4547%	50'000'000	-227'375		-227'375	50'000'000
<b>Swap 50M - taux fixe - 1.210% - 31.05.2012/2025</b>	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	1.2100%	0	603'319		603'319	0
Sw ap 50M - taux Libor 3 mois - 31.05.2012/2025	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	0.7175%	0	358'741		358'741	0
50M - emprunts CT couverts par sw ap - 2012/2025	Divers	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	-0.4580%	50'000'000	-228'978		-228'978	50'000'000
<b>Emprunts à court terme</b>						<b>325'785'000</b>	<b>-514'532</b>	<b>325'785'000</b>	<b>325'270'468</b>	<b>360'345'000</b>
0.785M - (0.00%) - 04.10.2019/05.05.2020	FFPP	04.10.2019	05.05.2020	785'000	0.000%	785'000	0	785'000	785'000	0
50M - (-0.74%) - 30.10.2019/10.01.2020	Organis. inter.	30.10.2019	10.01.2020	50'000'000	-0.740%	50'000'000	-74'000	50'000'000	49'926'000	0
25M - (-0.55%) - 15.11.2019/06.01.2020	Banque	15.11.2019	06.01.2020	25'000'000	-0.550%	25'000'000	-19'861	25'000'000	24'980'139	0
30M - (-0.55%) - 19.11.2019/14.01.2020	Banque	19.11.2019	14.01.2020	30'000'000	-0.550%	30'000'000	-25'667	30'000'000	29'974'333	0
20M - (-0.60%) - 19.11.2019/14.01.2020	Banque	19.11.2019	14.01.2020	20'000'000	-0.600%	20'000'000	-18'667	20'000'000	19'981'333	0
50M - (-0.72%) - 29.11.2019/10.01.2020	Organis. inter.	29.11.2019	10.01.2020	50'000'000	-0.720%	50'000'000	-42'000	50'000'000	49'958'000	0
50M - (-0.32%) - 17.12.2019/14.02.2020	Banque	17.12.2019	14.02.2020	50'000'000	-0.320%	50'000'000	-26'222	50'000'000	49'973'778	0
50M - (-0.40%) - 19.12.2019/06.01.2020	Banque	19.12.2019	06.01.2020	50'000'000	-0.400%	50'000'000	-10'000	50'000'000	49'990'000	0
20M - (-0.20%) - 20.12.2019/10.01.2020	Banque	20.12.2019	10.01.2020	20'000'000	-0.200%	20'000'000	-2'333	20'000'000	19'997'667	0
30M - (-0.20%) - 27.12.2019/13.01.2020	Banque	27.12.2019	13.01.2020	30'000'000	-0.200%	30'000'000	-2'833	30'000'000	29'997'167	0
Divers emprunts à court terme effectués au cours de l'année 2020	Divers	01.01.2020	31.12.2020	divers	divers	0	-292'949		-292'949	0
0.345M - (0.00%) - 06.11.2020/07.05.2021	FFPP	06.11.2020	07.05.2021	345'000	0.000%	0	0		0	345'000
100M - (-0.35%) - 15.09.2020/08.01.2021	Organis. inter.	15.09.2020	08.01.2021	100'000'000	-0.350%	0	0		0	100'000'000
20M - (-0.55%) - 06.10.2020/05.01.2021	Banque	06.10.2020	05.01.2021	20'000'000	-0.550%	0	0		0	20'000'000
30M - (-0.47%) - 30.10.2020/29.01.2021	Banque	30.10.2020	29.01.2021	30'000'000	-0.470%	0	0		0	30'000'000
30M - (0.00%) - 03.11.2020/03.02.2021	Banque	03.11.2020	03.02.2021	30'000'000	0.000%	0	0		0	30'000'000
30M - (-0.46%) - 24.11.2020/26.02.2021	Banque	24.11.2020	26.02.2021	30'000'000	-0.460%	0	0		0	30'000'000
20M - (-0.30%) - 24.11.2020/24.02.2021	Organis. privé	24.11.2020	24.02.2021	20'000'000	-0.300%	0	0		0	20'000'000
100M - (-0.52%) - 18.12.2020/22.01.2021	Organis. inter.	18.12.2020	22.01.2021	100'000'000	-0.520%	0	0		0	100'000'000
30M - (-0.70%) - 15.12.2020/29.01.2021	Banque	15.12.2020	29.01.2021	30'000'000	-0.700%	0	0		0	30'000'000

\* Correspond à la dette au "sens étroit" telle que définie dans la statistique financière.

\*\* Reprise d'un emprunt d'HNE (échéance en 2026, taux 3%) par le biais d'un contrat de prêt au RHNE (mise en application du décret du 19.12.2019 relatif à l'assainissement du bilan d'HNE).

### 7.5.8.3 Indicateurs financiers

Indicateurs financiers (en %)	Comptes 2019	Comptes 2020	Valeurs indicatives	Interprétation
Taux d'endettement net	137.3%	138.5%	< 100% = bon 100% - 150% = suffisant > 150% = mauvais	L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.
Degré d'autofinancement <sup>1)</sup>	26.4%	116.2%	> 100% = haute conjoncture 80% - 100% = cas normal 50% - 80% = récession	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.
Part des charges d'intérêts	0.5%	0.5%	0% - 4% = bon 4% - 9% = suffisant 9% et plus = mauvais	Cet indicateur renseigne sur la part du "revenu disponible" absorbé par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.
Degré de couverture des revenus déterminants	0.6%	0.0%	< 0% = correspond à un excédent de revenus < 1% = conforme au frein > 1% = non conforme au frein	L'indicateur est utilisé dans le cadre du frein à l'endettement (limite max. de 1% autorisée). Il exprime l'importance du déficit en pourcentage des revenus déterminants. En cas de bénéfice il n'est pas vraiment pertinent.
Dette brute par rapport aux revenus	167.1%	152.2%	< 50% = très bon -50% - 100% = bon 100% - 150% = moyen 150% - 200% = mauvais > 200% = critique	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.
Proportion des investissements	12.5%	3.5%	< 10% = effort d'investissement faible 10% - 20% = effort d'investissement moyen 20% - 30% = effort d'investissement élevé > 40% = effort d'investissement très élevé	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.
Part du service de la dette	5.9%	3.2%	< 5% = charge faible 5% - 15% = charge acceptable > 15% = charge forte	Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.
Dette nette I par habitant en CHF	8'336	8'327	< 0 CHF = patrimoine net 0 CHF - 1'000 CHF = endettement faible 1'001 CHF - 2'500 CHF = endettement moyen 2'501 CHF - 5'000 CHF = endettement important > 5'000 CHF = endettement très important	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.
Taux d'autofinancement	3.2%	2.8%	> 20% = bon 10% - 20% = moyen < 10% = mauvais	Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.
Poids des charges d'intérêts	2.1%	2.4%	Pas de valeurs indicatives.	Cet indicateur renseigne sur l'importance des recettes fiscales qui sont utilisées pour rembourser le coût généré par la dette de la collectivité publique.

<sup>1)</sup> Le calcul du degré d'autofinancement de l'article 57 RLFinEC diffère du degré d'autofinancement utilisé pour le frein à l'endettement. Par conséquent, ces deux indicateurs ne sont pas comparables.

### 7.5.8.4 Informations particulières 2020

#### Incidences financières relatives à la pandémie COVID-19

L'exercice 2020 a été marqué par la crise liée à la COVID-19 et ses conséquences, sanitaires, économiques et sociales sans précédent tant à l'échelle mondiale, qu'à l'échelle nationale, cantonale et communale. Les mesures prises par les gouvernements pour freiner la propagation du virus, telles que les confinements plus ou moins stricts, les fermetures de frontières ou encore l'interruption de certaines activités économiques ont eu des répercussions importantes sur l'économie et les finances de notre canton.

Plusieurs rapports d'information ont été soumis au Grand Conseil au cours de l'année 2020 et notamment le rapport 20.048 amendé qui présentait une estimation de l'impact sur les comptes 2020 de plus de 139 millions de francs.

Des estimations ont été réalisées au bouclage des comptes afin de disposer d'une statistique des incidences financières directes de la pandémie sur le compte de résultats et le compte des investissements. Ces estimations ne sauraient constituer une évaluation complète et précise de l'impact de la crise sur les comptes 2020 de l'État, puisque certains éléments (directs ou indirects) sont difficilement chiffrables (comme l'impact sur les recettes fiscales). Toutefois, elles servent d'information sur l'ampleur de la crise. À ce titre, les incidences financières directement imputables à la pandémie sur le compte de résultats s'élèvent à CHF 97,6 millions (hors fiscalité, difficilement chiffrable), dont 87,8 millions constituent des provisions. Il est à relever que le montant des provisions découle en grande partie d'estimations, ce qui induit une part importante d'incertitude sur les montants réels qui seront réalisés. En ce qui concerne le compte des investissements, une hausse des investissements nets de CHF 3,6 millions est constatée, issus des prêts du service de l'économie qui a dû se montrer particulièrement réactif pour l'octroi des prêts aux différents acteurs économiques.

#### **Office de recouvrement et d'avance des contributions d'entretien (ORACE)**

Durant l'année 2020, un changement de méthodologie a été opéré concernant le traitement des comptes débiteurs et créanciers de l'ORACE. Ces comptes correspondent au cumul de l'ensemble des créances alimentaires impayées entre débirentiers et créanciers dans les dossiers actuellement ouverts à l'ORACE. Selon l'art. 3 LRACE, ces créances sont gérées à titre fiduciaire et ne relèvent pas d'engagement à charge ou en faveur de l'État. En ce sens, il a été décidé de ne plus faire figurer ces montants au bilan au 31.12.2020. À la clôture de l'exercice 2020, le montant des débiteurs de l'ORACE s'élève à CHF 67'429'358.92 et celui des créanciers à CHF 67'438'770.37. La différence entre les deux montants correspond aux montants comptabilisés par l'ORACE sur son CCP et qui n'ont pas pu être traités (reversés aux débirentiers) au 31.12. Cet écart de CHF 9'411.45 a été repris au bilan de l'État.

#### **7.5.8.5 Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Les évènements postérieurs à la clôture de l'exercice, se produisant entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels, doivent être expliqués en annexe des comptes dès lors qu'ils ont une importance pour l'évaluation des comptes. Dans des cas exceptionnels, il est également possible de procéder à une adaptation ultérieure des comptes.

#### **COVID-19 : augmentation du budget destiné aux cas de rigueur**

Afin de limiter les conséquences économiques et sociales induites par la crise sanitaire, la Confédération a donné la possibilité aux cantons de mettre en place un soutien extraordinaire pour les cas de rigueur. Le Canton de Neuchâtel a annoncé le 15 janvier et le 22 février 2021 une importante évolution de son dispositif de soutien, portant notamment sur les entreprises dont l'activité est suspendue par les mesures sanitaires. En regard de l'évolution de la situation, le Conseil d'État a décidé de confirmer la poursuite des instruments annoncés jusqu'au 30 juin 2021. Afin d'assurer le financement de cet engagement, le Conseil d'État a décidé d'adapter le crédit d'engagement destiné aux cas de rigueur de CHF 22,2 millions à 80 millions de francs, financé par une contribution minimale probable de la Confédération de 56 millions de francs. Une fois les décisions des Chambres fédérales et l'ordonnance d'application connues, le Conseil d'État évaluera une éventuelle adaptation du dispositif neuchâtelois en saisissant, au besoin, le Grand Conseil.